



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.4
24 septembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 4e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 21 septembre 1992, à 10 heures

<u>Président</u> :	M. GANEV	(Bulgarie)
puis :	M. ROGERS (Vice-Président)	(Belize)
puis :	M. GANEV (Président)	(Bulgarie)
puis :	M. ROGERS (Vice-Président)	(Belize)

Déclaration du Président

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation
des Nations Unies [111]

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9]

Déclaration de :

M. Lafer (Brésil)

Allocution de M. George Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique

Allocution de Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua

Déclarations de :

M. Mock (Autriche)

M. Filali (Maroc)

Déclaration du Président

La séance est ouverte à 10 h 10.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer à l'ordre du jour de la séance de ce matin, j'attire l'attention des membres sur le document A/47/456, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Président du Conseil de sécurité, et sur le document A/47/L.1, qui contient un projet de résolution intitulé "Recommandation du Conseil de sécurité en date du 19 septembre 1992", qui ont été distribués au titre du point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux".

A cet égard, l'Assemblée générale examinera le point 8 de l'ordre du jour demain soir après avoir entendu le dernier orateur au titre du débat général pour la journée.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/442/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention de l'Assemblée sur la version finale du document A/47/442/Add.1, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il m'informe qu'Haïti, le Libéria, le Niger et la Sierra Leone ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur au titre du débat général, je rappelle aux membres la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, tenue le 18 septembre, en vertu de laquelle il convient de ne pas exprimer de félicitations à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale après qu'un discours a été prononcé.

Le Président

A cet égard, je rappelle également aux membres une autre décision prise par l'Assemblée à la même séance selon laquelle, après avoir fait leur déclaration dans le cadre du débat général, les orateurs doivent quitter la salle de l'Assemblée en passant par la salle GA-200, située derrière la tribune, avant de regagner leur siège.

Le Président

Je rappelle aux représentants que, conformément à une décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close le mercredi 23 septembre 1992, à 18 heures. Je prie les délégations de bien vouloir indiquer aussi exactement que possible la durée de leur intervention, afin que nous puissions organiser nos séances de façon méthodique.

M. LAFER (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à féliciter et vous et la République de Bulgarie à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Votre expérience d'homme politique et de juriste respecté augure favorablement du succès de nos délibérations.

Je tiens à rendre hommage à l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour son travail et la manière inspirée et constructive dont il a présidé la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je présente mes compliments au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont l'élection a recueilli dès le début l'appui du Brésil. Son expérience et ses qualités d'homme d'Etat, que j'ai eu l'occasion de constater à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, lui seront certainement fort utiles dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Le Brésil souhaite la bienvenue aux représentants des nouveaux Etats Membres des Nations Unies : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, Saint-Marin, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Mon pays tient à étudier les possibilités de coopération avec ces nouveaux Etats Membres.

L'ouverture du débat général est l'occasion d'exprimer nos aspirations nationales et régionales sans perdre de vue nos préoccupations universelles. Ce débat nous incite à chercher à réaliser nos identités individuelles dans un tout harmonieux; nous devons à la fois être efficaces et équitables.

Le changement historique ne devrait pas être considéré comme l'oeuvre chaotique de la nature qui, telle une tempête, échappe à tout contrôle. Il ne convient pas non plus de le comparer à une pièce de théâtre dont l'intrigue et l'issue sont connues à l'avance de l'auteur et des acteurs, mais que le public ne découvre qu'à mesure que la pièce se déroule. La métaphore la plus pertinente pour comprendre les leçons de l'histoire serait celle d'un

M. Lafer (Brésil)

labyrinthe. Conçue comme un labyrinthe, l'histoire se déroule de manière imprévisible. Cela ne signifie pas, cependant, qu'il faille nier la créativité rationnelle de l'homme et des peuples. La créativité rationnelle consiste à identifier, par tâtonnements, les impasses de ce labyrinthe de l'expérience collective, tout en s'assurant qu'il existe des points de sortie et en luttant pour les atteindre.

Aujourd'hui, le rôle de la raison dans la recherche d'une issue consiste à recourir à l'expérience historique pour promouvoir les valeurs qui permettent d'assurer un mode de vie meilleur et plus élevé dans la société organisée : la liberté, la démocratie, les droits de l'homme, le développement durable, la justice et la paix. En période de changement, il est important de prendre le temps de réfléchir aux valeurs et aux concepts qui sont à la base des relations internationales.

Le processus que je viens de décrire suscite à la fois espoirs et inquiétudes. Il reflète l'interaction de forces centripètes qui tendent à l'universel et de forces centrifuges qui attirent l'attention sur la diversité. D'une part, les sociétés adoptent des normes et des pratiques qui sont sur la voie de l'universalité, comme en témoigne le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme, du développement durable, de la libre entreprise et de l'intégration des marchés.

D'autre part, nous constatons la renaissance du nationalisme et des luttes ethniques, de la ferveur religieuse poussée à l'extrême et des formes de discrimination qui multiplient les tensions et menacent la paix mondiale.

L'Organisation des Nations Unies, et en particulier l'Assemblée générale, devrait être le point de convergence naturel pour les diverses tendances qui façonnent la complexité de notre époque. Cette complexité exige d'édifier un nouvel ordre international, fondé sur la participation démocratique de tous les Etats, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

Fidèle à son attachement au dialogue et à la coopération, le Brésil tient à apporter sa contribution à l'oeuvre commune : assurer la réalisation équitable des aspirations historiques de l'humanité. Le Brésil est fier de sa tradition diplomatique. Doté de 10 voisins et de près de 17 000 kilomètres de frontières, toutes négociées pacifiquement, le Brésil est destiné à une coexistence civile et fructueuse avec tous les pays.

M. Lafer (Brésil)

La démocratie dont nous jouissons aujourd'hui au plan national est une assurance d'unité et de stabilité. Elle nous apprend à accepter la diversité et la divergence inhérentes à une société pluraliste. Elle nous permet d'affronter crises et vicissitudes dans le cadre de la primauté du droit et du strict respect de l'ordre constitutionnel. En même temps, la démocratie nous encourage à défendre ses principes et ses méthodes dans nos relations avec les autres nations. Dans une démocratie, la règle du jeu porte sur le partage et la limitation des pouvoirs. Le Gouvernement doit appartenir au plus grand nombre afin de résister à la pression des moins nombreux. Les pouvoirs doivent être limités par le droit afin d'éviter l'action arbitraire de ceux qui le détiennent.

Le respect de ces règles vise une transformation qualitative de la vie dans la société - le passage du régime de violence au régime de la non-violence - réalisable grâce à la domestication du pouvoir par le droit. C'est ce qui confère au droit un contenu éthique irrévocable. Dans le domaine du droit public international, ce contenu éthique trouve son expression dans le règlement pacifique des différends, étant donné que les procédures qu'il suit pour choisir parmi les options disponibles visent précisément à éliminer les craintes que suscite le régime de la violence. C'est dans cet esprit de civilité démocratique que le Brésil entend participer au processus de réorganisation du système international.

Le carrefour historique sans précédent où nous nous trouvons exige un nouvel ordre du jour, un ordre du jour qui incarne une conscience du présent et une vision de l'avenir. La rédaction de cet ordre du jour doit prendre en considération toutes les dimensions de valeur. Toutes les valeurs doivent être réalisables et sont inépuisables. Pour subsister, elles doivent être traduites dans les faits sous forme de normes et de réalités sociales. Cependant, la réalisation des valeurs dans l'histoire n'épuise pas leur contenu. Par exemple, nous pouvons et devons toujours tendre vers une liberté et une justice plus grandes.

La politique étrangère du Brésil insiste sur ces dimensions jumelles pour répondre à la nouvelle situation internationale, grâce à une adaptation créative et à une vision de l'avenir. Ces notions sont, à notre avis, appropriées lorsque nous examinons les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. Lafer (Brésil)

Le point de départ d'un réexamen du système international s'appuie sur la reconnaissance du fait que la paix, la sécurité et le désarmement sont inséparables.

Les propositions avancées par le Secrétaire général Boutros-Ghali dans son document "Agenda pour la paix" (A/47/277) confèrent une dimension nouvelle et une portée élargie aux débats sur le rôle des Nations Unies. Tous les Etats Membres devraient participer à un examen approfondi des propositions originales et constructives du Secrétaire général. Le Brésil prendra une part active à cet examen à la présente session de l'Assemblée générale.

L'"Agenda pour la paix" renferme des questions d'actualité comme la diplomatie préventive, l'instauration de la paix et l'édification de la paix à la suite d'un conflit. Ces concepts novateurs sont, de par leur nature même, toujours fluides. Ils offrent des perspectives nouvelles qui restent à explorer, mais avec prudence, comme il convient lorsque des réalités inconnues sont confrontées à des idées audacieuses et imaginatives.

Le rêve d'un monde meilleur ne saurait toutefois être exclu du débat. Si le réalisme est le point de départ de toute action politique, il ne doit pas être considéré comme son objectif final. La justice est la valeur ultime qui, en fin de compte, doit régir le concept d'ordre.

L'édification de la paix est une tâche permanente et un processus en évolution. Outre les concepts portant sur les moyens de faire face aux situations de conflit, il nous faut également chercher à définir le corollaire logique de l'édification préventive de la paix, à savoir la nécessité de prévenir les crises résultant de facteurs économiques et sociaux. A cette fin, nous devons renforcer le rôle des Nations Unies non seulement en ce qui concerne la restauration de la paix et de la sécurité, mais également la promotion du progrès économique et social.

D'autres éléments devraient donc venir s'ajouter à ceux qui figurent dans l'"Agenda pour la paix", tels que la promotion d'un environnement économique international plus juste, le plein respect des droits de l'homme et de la primauté du droit, un désarmement général et complet et la démocratisation des relations internationales fondée sur l'égalité souveraine et le non-recours à la force.

M. Lafer (Brésil)

Il est essentiel de ne pas céder à la tentation d'une application sélective des dispositions de la Charte. Les instruments nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales ne doivent pas servir à renforcer des déséquilibres fondés sur des relations de pouvoir, qui ne sont pas plus légitimes parce qu'elles sont réelles. L'attribut fondamental de la légitimité réside dans une perspective globale de l'humanité.

Il est d'une importance capitale de faire respecter la disposition de la Charte selon laquelle le maintien de la paix et de la sécurité internationales est de la responsabilité collective de tous les Etats Membres.

En s'acquittant de sa responsabilité première au regard de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Etats Membres des Nations Unies. A présent que le Conseil est appelé à jouer un rôle de plus en plus déterminant, un débat approfondi sur la représentativité de sa composition, l'étendue de ses compétences et les pouvoirs de ses membres s'impose de toute évidence.

Il nous faut examiner, avec prudence mais perspicacité, les réajustements nécessaires pour que le Conseil remplisse ses fonctions de manière plus représentative. Le Brésil est prêt à contribuer de façon constructive à cet effort, en prenant pleinement en considération l'équilibre institutionnel entre les organes des Nations Unies tel que prévu par la Charte de San Francisco.

La contribution du Brésil aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies reflète notre volonté d'appliquer le principe de la responsabilité collective.

La question du désarmement a été momentanément occultée par celle de la sécurité du fait du climat d'instabilité né de l'effondrement de l'affrontement mondial. La réduction progressive des stocks d'armements, en particulier des armes de destruction massive, demeure, toutefois, fondamentale.

Beaucoup a été fait en matière de désarmement, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le Brésil et l'Argentine ont conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un accord sur l'application de garanties. De concert avec l'Argentine et le Chili, nous avons lancé une initiative visant à garantir

M. Lafer (Brésil)

l'entrée en vigueur complète du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, Traité de Tlatelolco. L'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco fera de l'Amérique latine la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. Il s'agit là d'un accord équilibré de non-prolifération dans l'égalité des droits et des obligations. Nous avons éliminé les armes chimiques et biologiques de notre territoire grâce à l'accord de Mendoza, que nous avons conclu avec nos voisins. Nous avons ainsi donné de l'élan à la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques, qui définit des règles uniformes de désarmement et de vérification contraignantes pour tous les signataires. Nous espérons que des conventions de désarmement universelles et non discriminatoires de ce genre pourront être conclues à l'avenir.

En ce qui concerne la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de collaborer avec nos partenaires de part et d'autre de l'océan à un processus de dialogue et d'entreprise commune visant notamment à préserver le milieu marin.

La sécurité et le désarmement sont les seuls moyens d'atteindre l'objectif ultime auquel aspire véritablement l'humanité, celui de la paix. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est une valeur affirmative. La paix est un état de satisfaction dans lequel les relations entre les Etats peuvent être régies par le droit et les différends réglés par des moyens pacifiques.

La paix doit être liée à la coopération dont la justice fait partie intégrante, car l'intérêt commun repose sur un équilibre des relations entre Etats.

On s'accorde de plus en plus à reconnaître l'existence d'un lien étroit entre le système démocratique de gouvernement et l'aspiration des Etats à la paix et, inversement, un lien entre les régimes autoritaires et une plus forte propension au conflit. Les valeurs inhérentes à la démocratie - le pluralisme, le gouvernement par la majorité, la tolérance, le consensus, la primauté du droit - s'étendent naturellement aux affaires extérieures de l'Etat. Le renforcement de la démocratie à l'échelle planétaire représente, par conséquent, une contribution décisive à l'édification d'un système international plus pacifique.

M. Lafer (Brésil)

Valeur indiscutable de l'ordre national, la démocratie se projette également sous la forme d'un principe organisateur de l'ordre international, grâce au renforcement de la diplomatie multilatérale et à la recherche d'une large participation au processus de décision international.

Le Brésil est convaincu que les relations entre les Etats doivent être régies avant tout par des mesures d'incitation à la coopération et non par des mesures dissuasives. Cela suppose que soit promu un ordre du jour positif, et non pas négatif, pour les relations internationales. Un ordre du jour qui doit être négocié de façon démocratique.

L'amélioration de la coopération internationale en vue de garantir un examen approprié et efficace de questions mondiales telles que celles à caractère humanitaire ou liées au développement ou à l'environnement, doit reposer sur les principes fondamentaux du droit international, et, principalement, sur le respect de la souveraineté des Etats.

Heureusement, une nouvelle perception est apparue dans le domaine des droits de l'homme, qui est centrée sur la nécessité d'une protection particulière à accorder aux groupes les plus vulnérables de chaque pays. Les minorités culturelles, religieuses et ethniques; les femmes, les enfants, les réfugiés et les immigrants constituent des groupes sociaux fréquemment victimes de l'intolérance et du déni de leurs droits les plus fondamentaux.*

* M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

M. Lafer (Brésil)

Nous devons nous efforcer de combler le fossé entre ce qui est réalisable et ce qui est souhaitable. Le respect des droits de l'homme doit avoir une portée universelle, tout comme est universelle la Déclaration de 1948 et tout comme sont universelles les dispositions des pactes et des conventions essentiels à ce sujet. En bref, les droits de l'homme ne doivent pas être violés, sous quelque prétexte que ce soit.

La pleine jouissance des droits individuels exige des conditions matérielles d'organisation sociale et économique, fondées sur l'idée de justice.

La tenue, en 1993, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, ainsi que le Sommet mondial sur le développement social envisagé, fourniront l'occasion de renforcer la préservation et la promotion de la dignité humaine.

Le Gouvernement du Brésil met tout en oeuvre afin de préserver et de promouvoir les droits de l'homme. Nous entretenons un dialogue ouvert avec les organisations internationales - gouvernementales et non gouvernementales - et nous avons accédé aux principaux instruments juridiques en la matière.

Si nous voulons être assurés de réussir dans nos entreprises, nous devons poursuivre une coopération internationale constructive afin de mieux affronter les conséquences perverses de l'extrême pauvreté et doter les Etats démocratiques des conditions leur permettant de renforcer les mesures préventives et correctives à prendre dans les domaines où de graves violations des droits individuels persistent.

Une des tâches les plus urgentes pour les Nations Unies sera de promouvoir, dans tous les pays, une vigoureuse campagne contre toutes les formes de discrimination. Il est grand temps de réaffirmer la notion classique de tolérance comme élément essentiel de la vie dans une société éclairée. L'égalité ne peut être réelle que là où existent le respect de la diversité, le respect de l'hétérogénéité.

Les politiques de ségrégation raciale, quel que soit leur nom, seront toujours odieuses. L'idée selon laquelle une nation ou un groupe social serait de quelque manière que ce soit supérieur, du fait de son homogénéité ethnique, est totalement fausse.

M. Lafer (Brésil)

Le monde n'a pas traversé les horreurs d'une guerre mondiale, les angoisses de 45 ans de guerre froide et les épreuves de conflits qui ont porté atteinte à la conscience de l'humanité, pour assister maintenant à la résurgence du spectre de la xénophobie, d'un nationalisme exclusif ou de l'intolérance ethnique, culturelle ou religieuse. Nous ne pouvons permettre que la notion de nationalité serve à occulter des pratiques d'oppression.

Le Brésil, en tant que pays multiracial, fier de ses racines, rejette résolument de telles attitudes qui font honte à la race humaine.

Tout comme nos sociétés ne peuvent coexister si des parties de leurs populations sont marginalisées, la nouvelle société internationale que nous cherchons à édifier ne peut coexister si des peuples entiers sont marginalisés.

L'interdépendance de la communauté mondiale fait ressortir de façon paradoxale les défauts de la coopération mondiale. L'écart entre le Nord et le Sud s'agrandit sous nos yeux. Cette situation ne peut persister. Nous devons oeuvrer de concert pour encourager la croissance économique dans tous les pays. Il ne saurait y avoir de paix ou de sécurité tant que de telles disparités continuent de déformer le système international.

Dans une communauté internationale de plus en plus ouverte et interdépendante, la force du commerce international est extraordinaire. Nous devons donc empêcher des pressions protectionnistes liées à des intérêts de paroisse à court terme de porter atteinte aux efforts de négociation de l'Uruguay Round, inspirés par la libre concurrence et la multiplication des profits. Les difficultés et la lenteur inhérentes au processus de libéralisation du commerce multilatéral ne devraient pas nous amener à choisir sans discrimination des blocs régionaux autonomes. Nous considérons - et nous voudrions que les autres considèrent - la libéralisation du commerce régional comme un moyen de créer de nouvelles occasions pour l'ensemble du commerce international, sans pour autant occasionner de pertes à des tiers. C'est ainsi que nous envisageons le Marché commun du cône sud-américain (MERCOSUL), base régionale de notre intégration concurrentielle dans l'économie internationale.

M. Lafer (Brésil)

Le Brésil commerce à l'échelle mondiale. Nous commerçons avec toutes les régions du monde et nous modernisons notre économie par la libéralisation du commerce et par l'ouverture à l'économie mondiale. Les négociations avec des créanciers étrangers ont donné des résultats positifs. La science et la technologie représentent aujourd'hui les données essentielles du succès économique. Il est fondamental pour le développement de promouvoir leur diffusion et d'assurer une plus grande transparence et une plus grande équité dans l'accès aux connaissances. Tel est l'esprit qui inspire l'initiative brésilienne maintenant à l'examen à la Commission du désarmement des Nations Unies, visant à définir des principes non discriminatoires et universellement acceptables régissant les transferts internationaux de technologies sensibles destinées à des usages pacifiques.

En juin dernier, le Brésil a accueilli la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a été la plus importante manifestation diplomatique dans l'histoire de l'Organisation et qui a défini de nouveaux schémas de compréhension et de coopération internationales. Nous avons oeuvré de manière créative pour relever les défis du présent et de manière audacieuse pour préparer l'avenir. La Conférence de Rio ne visait pas simplement à organiser tel ou tel aspect de l'activité économique ou de la vie dans la société. Elle tentait plutôt de redéfinir la notion même de développement pour la concevoir sur une base plus rationnelle, plus juste et plus généreuse, à savoir celle du développement durable.

La Déclaration de Rio, le programme Action 21, la Déclaration sur les forêts, la Convention sur le climat et la Convention sur la biodiversité définissent un cadre juridique et un projet politique d'importance capitale pour la coopération internationale. La signification de ces instruments deviendra encore plus évidente avec le temps. L'adhésion aux principes convenus et la ratification rapide des deux conventions ouvriront une nouvelle ère dans la coopération internationale.

La Conférence de Rio a défini un nouveau paradigme, un nouveau contrat social, basé sur la notion fondamentale de développement durable. Elle a établi à titre de préoccupation principale la nécessité d'assurer l'équilibre le plus rationnel entre les objectifs légitimes de développement, d'une part, et la préservation de la santé de notre planète et le bien-être des

M. Lafer (Brésil)

générations futures, d'autre part. Un développement durable est l'expression contemporaine du progrès. Il constitue la base d'un nouvel ordre international de l'environnement et du développement.

Souhaitant la bienvenue aux chefs d'Etat et de gouvernement qui nous ont honorés de leur présence, le Président Fernando Collor a déclaré que

"Le monde a décidé de s'assembler ici pour examiner ni plus ni moins que la vie même sur la surface de la planète."

La Conférence a conclu que nous ne pouvions accepter la persistance de déséquilibres sociaux dans le système international actuel marqué par des situations inhumaines de pauvreté et par la coexistence de situations de manque et de gaspillage. Ainsi que l'a déclaré le chef de l'Etat du Brésil, en tant que Président de la Conférence,

"Nous ne pouvons avoir une planète saine du point de vue de l'environnement dans un monde socialement injuste."

La Conférence de Rio a ainsi suscité une prise de conscience du fait que le développement doit être durable. La durabilité exige que l'attention voulue soit accordée non seulement aux aspects écologiques mais avssi aux facteurs économiques et sociaux.

Ce résultat, de même que toutes les autres réalisations de la Conférence, n'ont été rendus possibles que grâce à un engagement sans précédent de la communauté des nations au plus haut niveau, permettant l'examen de problèmes d'intérêt universel grâce à une participation égale de tous les pays. J'insiste sur ce point : la Conférence de Rio a été exemplaire en ce qu'elle a porté au plus haut niveau la pratique de la démocratie dans les relations internationales, renforçant ainsi la diplomatie multilatérale. A la Conférence, tous les pays - grands et petits, riches et pauvres - ont donné la preuve qu'ils étaient en mesure d'établir un lien entre leurs propres intérêts particuliers et des intérêts plus larges et plus généraux.

Tel est "l'esprit de Rio" qui, nous l'espérons, inspirera les Nations Unies dans d'autres domaines également : ceux de la confiance réciproque entre Etats, de la volonté d'agir de manière décisive afin d'atteindre des objectifs communs et de l'importance des entreprises communes visant à définir de nouvelles formes de coopération renforcée conformément à des normes définies démocratiquement et sur la base du consensus.

M. Lafer (Brésil)

La présente session de l'Assemblée générale est appelée à accomplir les premiers pas qui permettront d'appliquer les conclusions de la Conférence et d'honorer les engagements pris à Rio. C'est pourquoi nous attribuons une grande importance à l'instauration de la Commission sur le développement durable. Un développement durable exige des ressources financières nouvelles et additionnelles fournies de façon adéquate et prévisible, comme il ressort du chapitre 33 du programme Action 21. Nous escomptons que les pays développés annonceront au cours de la présente session des mesures initiales visant à traduire dans les faits les objectifs de la Conférence.

Il est tout aussi essentiel de mettre des techniques à la disposition des pays en développement, afin de garantir la possibilité de réaliser les programmes fixés. Des mesures d'exécution ou de suivi sont aussi nécessaires dans d'autres domaines. Parmi celles-ci, je souligne le développement des petits Etats insulaires et la convocation d'un comité de négociation sur la désertification.

Le Brésil souhaite apporter une nouvelle contribution aux réalisations de la Conférence de Rio en proposant d'accueillir un centre international d'études sur le développement durable. Nous comptons sur des appuis publics et privés en faveur de cette initiative, favorablement saluée dans une résolution adoptée à la Conférence et dont l'application repose sur des bases que nous avons déjà établies. En tant qu'institution académique, le centre fournira un cadre international de recherche et d'échange pour l'application des décisions adoptées à Rio.

Quand j'ai parlé de la dichotomie entre réalité et idéal, nécessaire à la construction d'un ordre nouveau, j'ai fait allusion aux grandes possibilités de coopération qui existent entre nations pour résoudre les problèmes se présentant dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme, du développement et de l'environnement. Le monde attend de l'Organisation qu'elle concentre ses travaux sur ces domaines prioritaires.

La capacité d'action conjointe des Nations Unies doit découler de tous les Etats Membres et de chacun d'entre eux. Une telle action devient encore plus légitime au fur et à mesure que le processus de base de prise de décisions devient plus représentatif et plus démocratique.

M. Lafer (Brésil)

Le Brésil estime que le travail actuel de restructuration et de revitalisation des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies est extrêmement pertinent. Il devrait mener à une plus grande efficacité en même temps qu'à un élargissement de la portée de la coopération internationale sur le développement.

Un ordre du jour pour la paix ne saurait méconnaître l'ordre du jour pour le développement. Le succès final d'une telle entreprise exige un désir réaliste de doter l'Organisation des Nations Unies des instruments nécessaires et d'une vision de l'avenir qui feront de cette instance universelle le centre des efforts collectifs en vue d'améliorer les relations entre les peuples et entre les pays.

Au Brésil, comme ailleurs en Amérique latine et dans d'autres régions, des réformes audacieuses et nécessaires ont été entamées pour éliminer les obstacles au développement, à la concurrence économique, aux progrès techniques et au libre exercice de l'innovation et de l'esprit d'entreprise fondés sur les lois du marché.

Le Brésil s'associe aux autres nations dans un esprit ouvert, conscient de la nécessité d'une adaptation créatrice aux réalités nouvelles et convaincu que les nouveaux défis exigent une vision de l'avenir empreinte de générosité.

La séance suspendue à 10 h 40, est reprise à 11 heures.*

ALLOCUTION DE M. GEORGE BUSH, PRESIDENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le PRESIDENT : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration du Président des Etats-Unis d'Amérique.

M. George Bush, Président des Etats-Unis-d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président des Etats-Unis d'Amérique, S. E. M. George Bush, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le PRESIDENT BUSH (interprétation de l'anglais) : Il y a 47 ans, j'étais un jeune homme de 21 ans, et, comme des milliers d'autres jeunes de ma génération, j'étais parti à la guerre pour défendre la liberté. Il y aura 47 ans ce mois-ci, la guerre était enfin terminée et j'attendais impatiemment la paix et le moment de commencer à vivre pour de bon : en 1945, l'heure était aux promesses, non seulement pour moi, mais pour l'humanité tout entière. Un grand combat contre la dictature avait été livré et gagné. Le monde entier comptait sur un avenir exempt de guerre, un monde où nous pourrions élever nos enfants dans la paix et la liberté, et cette institution, l'Organisation des Nations Unies, née des cendres de la guerre, incarnait ces espoirs et ces rêves comme nulle autre.

Mais les espoirs et les rêves de 1945 n'ont pas été réalisés : l'impérialisme communiste a divisé le monde en deux, nos espoirs de paix et nos rêves de liberté ont été déçus par la guerre froide, et, au lieu de trouver un point d'entente, nous nous sommes trouvés au point zéro. Au lieu de vivre sur les vastes terres élevées et ensoleillées dont parlait Churchill, des millions de personnes ont constaté que, comme Arthur Koestler l'a écrit en nous donnant des sueurs froides, c'était l'"Obscurité à midi". Au lieu d'unir les nations, cet organe devint une instance où régnaient la dissension et la division entre les nations et, par une cruelle ironie, l'Organisation des Nations Unies, créée pour libérer le monde du conflit, devint elle-même captive du conflit.

* Le Président assume la présidence.

Le Président Bush

J'ai également connu ces différends; je me suis assis là où vous êtes assis, avec fierté aussi; j'ai servi dans cette Assemblée et j'ai vu, à l'époque, les conséquences que pouvaient avoir les paroles enflammées de la guerre froide sur les missions plus nobles des Nations Unies. Maintenant, 47 ans plus tard, nous nous trouvons à la fin d'une autre guerre, la guerre froide, et nos espoirs et nos rêves se sont réveillés. Poussé par ses propres contradictions internes et banni par la soif insatiable des peuples pour la liberté, le communisme impérialiste s'est effondré là où il est né, et, aujourd'hui, la Russie est devenue démocratique, indépendante et libre; les Etats baltes sont libres, ainsi que l'Ukraine, l'Arménie, le Bélarus, le Kazakhstan et les autres Etats indépendants qui se sont joints aux autres nations de l'Europe centrale et de l'Europe orientale dans la liberté.

La crainte d'une apocalypse nucléaire entre les superpuissances a disparu, et nous sommes fiers d'avoir joué notre rôle afin que nos écoliers n'aient pas à apprendre à se cacher sous leurs pupitres par crainte d'une attaque nucléaire, comme l'a fait la génération précédente. Je suis fier également de saluer les dirigeants courageux qui ont des responsabilités nucléaires - les Présidents Eltsine, Kravchuk, Nazarbayev, Shushkevich - qui se sont joints à moi pour mettre fin à l'impasse où se trouvaient les superpuissances et qui risquait de provoquer un cauchemar nucléaire. C'est la première session de l'Assemblée générale où vous pouvez vous asseoir en tant que nations véritablement indépendantes et libres, et je dis, à vous comme aux dirigeants des autres Etats indépendants, bienvenue : nous sommes vraiment maintenant des nations unies.

Avec la fin de la guerre froide, je pense que nous avons une occasion unique de dépasser les divisions artificielles d'un premier, d'un second et d'un tiers monde pour forger une communauté mondiale authentique de nations libres et souveraines, une communauté édifiée sur le respect des principes, sur le règlement pacifique des différends, sur le respect des droits fondamentaux de l'homme et sur les deux piliers de la liberté : démocratie et marchés libres. Déjà, les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, ont fait beaucoup pour réaliser leur mission première et pour édifier cette communauté mondiale.

Le Président Bush

Les dirigeants des Nations Unies ont joué un rôle crucial dans la solution des conflits et dans la négociation de la paix dans le monde entier, mais assurer la démocratie et assurer la paix dans le siècle à venir ne sera pas une tâche facile. Le communisme impérialiste a peut-être été vaincu, mais cela n'a pas évincé les défis de notre époque, des défis qui doivent être surmontés si nous voulons mettre fin une fois pour toutes aux divisions qui existent entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, qui nourrissent les dissensions, les tensions, les conflits et la guerre.

Alors que nous appuyons la poussée historique de la démocratie dans le monde, je crois que la communauté des nations et les Nations Unies font face, à l'aube du XXI^e siècle, à trois défis critiques et intimement liés.

Tout d'abord, nous sommes confrontés au défi politique : maintenir la paix d'aujourd'hui et prévenir les guerres de demain. Comme nous le voyons tous les jours en Bosnie, en Somalie et au Cambodge, partout des conflits font des victimes innocentes; la nécessité de renforcer les capacités de maintien de la paix n'a jamais été aussi grande; les conflits auxquels nous devons faire face n'ont jamais été aussi insolubles et les coûts du conflit aussi élevés.

Deuxièmement, nous faisons face à un défi stratégique : la prolifération des armes de destruction massive, dont la croissance rapide menace véritablement le maintien de la paix et de l'ordre internationaux.

Troisièmement, nous devons faire face au défi économique commun : promouvoir la prospérité pour tous, renforcer un ordre économique international sur la base d'un marché libre et ouvert, orienté vers la croissance, tout en sauvegardant l'environnement.

Relever ces défis nous obligera à renforcer notre engagement collectif; il nous obligera à transformer nos institutions collectives; et, surtout, il obligera chacun de nous à examiner son propre gouvernement et la façon dont nous menons nos affaires internationales. Nous devons également changer nos institutions et nos pratiques si nous voulons édifier un monde nouveau avec les promesses d'aujourd'hui, si nous voulons associer la paix au XXI^e siècle.

Le Président Bush

Avec vous aujourd'hui, je voudrais parler de trois défis auxquels il faut faire face : le maintien de la paix, la prolifération et la prospérité. Et je voudrais profiter de cette occasion pour commencer à ébaucher la manière dont, à mon avis, la communauté internationale peut travailler de concert pour faire face à ces trois défis et comment les Etats-Unis adaptent leurs institutions et leurs politiques afin de servir de catalyseur à ces efforts.

Je commencerai par le maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies a un palmarès long et brillant en matière de maintien de la paix et de secours humanitaire. De Chypre et du Liban jusqu'au Cambodge et à la Croatie, les bérets bleus sont devenus le symbole de l'espoir au milieu des hostilités. L'Organisation des Nations Unies joue depuis longtemps un rôle central pour empêcher les conflits de se transformer en guerre, et le renforcement de ses capacités en matière de maintien de la paix peut contribuer à soutenir ces efforts diplomatiques. Mais si l'Organisation des Nations Unies a déjà beaucoup fait, elle peut encore faire davantage.

Ceux qui sont chargés de maintenir la paix ont atteint leurs limites tandis que leurs services sont chaque jour de plus en plus demandés. La nécessité de surveiller, de faire des efforts préventifs en matière de maintien de la paix et de déployer des gens sur le terrain avant que le combat ne commence revêt une importance particulièrement critique dans des régions explosives. Cela est particulièrement vrai en raison des changements rapides et turbulents qui continuent de secouer l'Europe orientale et l'Eurasie. Dans les terres jadis captives derrière un rideau de fer, les peuples réaffirment leur identité historique qui avait été pétrifiée dans les catacombes du communisme.

Lorsque cela se passe de manière démocratique dans la tolérance, la civilité et le respect des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, ce nouveau nationalisme démocratique est une bonne chose. Mais malheureusement, il suffit de nous tourner vers les luttes sanglantes qui font rage dans des endroits comme l'ancienne Yougoslavie pour voir les dangers de la violence ethnique.

C'est plus encore que les privations économiques la principale menace à la paix démocratique que nous espérons instaurer de concert avec l'Europe orientale, la Russie et l'Eurasie. Nous appuyons pleinement les efforts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de la Conférence sur la

Le Président Bush

sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et d'autres organisations régionales compétentes pour mettre au point une capacité de maintien de la paix.

Nous sommes toutefois convaincus qu'accroître la capacité des Nations Unies constitue le complément indispensable de ces efforts régionaux, pas seulement en Europe et en Eurasie, mais partout dans le monde.

Je suis heureux que le Secrétaire général ait lancé un appel en faveur d'un nouvel agenda pour renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir, de maîtriser et de régler les conflits dans le monde. Aujourd'hui, je demande à tous les Etats Membres de se joindre à moi pour prendre des mesures radicales afin de faire progresser cet agenda. Voilà pourquoi je parlerai avec mes collègues des avantages d'une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité des Nations Unies pour examiner les propositions du Secrétaire général et pour élaborer des réponses concrètes dans cinq domaines essentiels.

Premièrement, un solide maintien de la paix demande des hommes et des équipements que seuls les Etats Membres peuvent fournir. Les nations doivent créer et former des unités militaires pour de futures opérations de maintien de la paix et de secours humanitaire et ces forces doivent être disponibles à bref délai à la demande du Conseil de sécurité et avec l'approbation, évidemment, des gouvernements fournissant cette assistance.

Deuxièmement, si ces unités multinationales doivent travailler ensemble, elles doivent s'entraîner ensemble. De nombreuses nations - par exemple, Fidji, la Norvège, le Canada et la Finlande - sont engagées depuis longtemps dans des opérations de maintien de la paix, et nous pouvons tous exploiter cette expérience lorsque nous nous préparerons à des opérations élargies. Une action multinationale efficace exigera également un commandement et un contrôle coordonnés et une interopérabilité des équipements et des communications. Planification, entraînement et manoeuvres multinationaux sur le terrain seront nécessaires. Ces efforts devraient être raccordés avec les organisations régionales.

Troisièmement, nous devons également fournir un soutien logistique approprié aux opérations de maintien de la paix et de secours humanitaire. Les Etats Membres devraient entreposer les stocks de ressources nécessaires

Le Président Bush

pour répondre à des crises à caractère humanitaire, y compris les famines, les inondations et les désordres civils. Cela permettra de gagner un temps précieux en cas de crise.

Quatrièmement, nous devons développer des capacités de planification, de gestion de crise et de renseignement pour les opérations de maintien de la paix et de secours humanitaire.

Cinquièmement, nous devons assurer un financement équitable approprié pour les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et les efforts associés.

Comme je l'ai dit, nous devons changer nos institutions nationales si nous voulons changer nos relations internationales. Je voudrais donc vous assurer que les Etats-Unis sont disposés à jouer le rôle qui leur revient pour renforcer la paix mondiale en renforçant le maintien de la paix internationale.

Pendant des décennies, la force militaire américaine a agi en tant que présence stabilisatrice dans le monde. Et je voudrais faire appel à notre vaste expérience dans les guerres gagnées et le maintien de la paix pour soutenir l'effort des Nations Unies en faveur du maintien de la paix. J'ai chargé le Secrétaire américain de la défense de mettre un nouvel accent sur le maintien de la paix. Du fait de l'importance croissante que revêt le maintien de la paix en tant que mission pour l'armée des Etats-Unis, nous insisterons sur la formation d'unités de combat, de génie et de logistique pour toutes les activités de maintien de la paix et des opérations de secours humanitaire, et nous travaillerons avec les Nations Unies pour utiliser au mieux nos moyens considérables en matière de déploiement rapide, de logistique, de communications et de renseignement pour appuyer les opérations de maintien de la paix. Et nous offrirons notre participation à des opérations conjointes de simulation et à des manoeuvres conjointes sur le terrain afin de renforcer notre capacité d'entreprendre des opérations communes de maintien de la paix.

Tous les pays, grands et petits, ont un rôle à jouer, et j'espère que tous le joueront.

Les Etats Membres, comme toujours, doivent évidemment garder le droit de prendre la décision finale en ce qui concerne l'utilisation de leurs forces armées. Mais nous devons accroître notre capacité de coordonner les efforts

Le Président Bush

de maintien de la paix afin que nous puissions mobiliser rapidement lorsqu'il y a menace à la paix ou lorsque des personnes dans le besoin attendent que le monde les aide.

En outre, j'ai demandé que soit créé un programme permanent de maintien de la paix dans les écoles militaires des Etats-Unis. La formation est un élément absolument fondamental. Les Etats-Unis sont prêts à fournir leurs bases et installations pour une formation et des manoeuvres multinationales. L'une de ces bases, située non loin d'ici et dotée de ces installations, est Fort Dix. Les Etats-Unis ont utilisé ce genre de bases pour gagner la guerre froide et, aujourd'hui, cette guerre finie, elles peuvent aider à édifier une paix durable.

Les Etats-Unis sont disposés à fournir leur connaissances militaires aux Nations Unies pour aider celles-ci à renforcer leur planification et leurs opérations de maintien de la paix, et nous élargirons également le soutien fourni par les Etats-Unis en matière de surveillance, de vérification, de reconnaissance et autres activités indispensables aux opérations de maintien de la paix ou d'assistance humanitaire des Nations Unies.

Enfin, les Etats-Unis étudieront le problème du financement de maintien de la paix et chercheront de nouvelles méthodes d'assurer un soutien financier adéquat de notre part aux opérations de maintien de la paix et aux activités humanitaires des Nations Unies. Je suis convaincu que nous devons voir sous un jour nouveau la façon d'assurer et de financer notre sécurité en cette nouvelle ère.

S'il est vrai que la guerre froide est finie, il n'en demeure pas moins que se poursuivent la concurrence des superpuissances en matière d'armes nucléaires, de rivalités régionales et de mise au point d'armes de destruction massive. Plus de 20 pays ont mis au point ou sont en train de mettre au point des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. Nos enfants et petits-enfants ne nous pardonneront jamais si, au moment où les Etats-Unis et leurs anciens adversaires se livrent à des réductions radicales et historiques des arsenaux nucléaires, nous permettons la création de rivalités nucléaires nouvelles et instables dans le monde.

Le Président Bush

Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait devenir une instance déterminante pour faire appliquer des mesures de non-prolifération. Le Conseil de sécurité devrait faire connaître clairement son intention de freiner la prolifération et de sanctionner ceux qui en sont les auteurs. Tout en réitérant les garanties données au moment de la négociation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), je propose que le Conseil de sécurité rassure les Etats non nucléaires en leur précisant qu'il cherchera à agir immédiatement pour porter assistance, conformément à la Charte, à tout Etat non doté d'armes nucléaires partie au TNP, qui serait victime d'un acte d'agression ou qui serait menacé d'une agression impliquant l'utilisation d'armes nucléaires.

Je demande également que, lorsqu'il sera réexaminé en 1995, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit renouvelé pour une période indéfinie. Je crois que nous devons étudier les moyens qui nous permettront de renforcer les liens entre les "clubs" de fournisseurs, le groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe Australie, le régime de contrôle de la technologie des missiles et les institutions spécialisées des Nations Unies.

A ce propos, je voudrais également noter les efforts productifs déployés par la Commission spéciale des Nations Unies pour démanteler le programme iraquien d'armes de destruction massive et les travaux utiles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Mais, pendant que les organes des Nations Unies s'adaptent pour mettre fin à la prolifération, chaque Etat Membre doit modifier ses structures pour faire progresser nos objectifs de non-prolifération.

C'est dans cet esprit que je voudrais aujourd'hui annoncer mon intention d'oeuvrer avec le Congrès des Etats-Unis pour réorienter la Arms Control and Disarmament Agency (ACDA) des Etats-Unis afin que cet organe fasse usage de ses compétences pour fournir une assistance technique pour la non-prolifération, la surveillance et la destruction des armes et pour la conversion des systèmes de défense sur le plan mondial. Sous la direction du Secrétaire d'Etat, l'ACDA ne devrait pas seulement mener à bien l'ordre du jour traditionnel du contrôle des armements, mais, tout aussi important, elle devrait fournir une aide technique sur notre nouvel ordre du jour de sécurité.

Le Président Bush

Même si nous oeuvrons déjà pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, nous devons nous montrer réalistes et nous protéger de la prolifération actuelle. Par conséquent, nous nous employons à élaborer un système de défense coopératif contre des attaques limitées au moyen de missiles balistiques. Nous entendons faire participer les autres pays à ce système de protection mondial.

Des capacités accrues de maintien de la paix et l'amélioration des efforts de non-prolifération seront décisifs lorsqu'il s'agira d'édifier une paix durable, mais une croissance économique partagée représente la base durable d'un avenir meilleur au cours du siècle prochain. Voilà pourquoi j'ai dit hier, dans un moment d'incertitude internationale, que les Etats-Unis s'engageraient fermement avec leurs partenaires mondiaux à édifier une structure économique, financière et commerciale mondiale pour cette ère nouvelle.

En même temps, j'ai insisté pour que nos responsabilités sur le plan mondial nous amènent à étudier des moyens de renforcer le processus de coordination du Groupe des Sept, et j'ai dit que les Etats-Unis appuieraient une intégration de l'Europe qui ouvrirait des marchés et qui rehausserait la capacité de ce continent de devenir notre partenaire pour relever les grands défis qui se présenteront en cette ère nouvelle. Bien entendu, la forme exacte de cette intégration doit être déterminée par les Européens eux-mêmes, mais nous serons à leurs côtés.

La croissance économique n'est pas un processus vide de sens. Nous profiterons tous du commerce et des investissements accrus qui découlent d'une économie mondiale dynamique et en forte croissance. Pour faire en sorte que les profits de cette croissance soient soutenus et partagés par tous, une concurrence équitable et ouverte devrait être le carburant du moteur économique mondial. C'est pourquoi les Etats-Unis veulent dès que possible aller jusqu'au bout des négociations de l'Uruguay Round, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et créer un réseau d'accords de libre-échange, en commençant par l'Accord nord-américain de libre-échange.

En même temps, nous devons reconnaître que nous avons la responsabilité commune de favoriser et d'appuyer les réformes de libéralisation des marchés, nécessaires pour édifier des économies en croissance et des démocraties

Le Président Bush

dynamiques dans le monde en développement et dans les nouveaux Etats démocratiques. Cela devrait se faire en favorisant le secteur privé dans l'édification de ces nouvelles économies, et non pas en favorisant la dépendance de l'aide étrangère traditionnelle de gouvernement à gouvernement.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'assistance à l'étranger a souvent servi d'arme dans la guerre froide. Manifestement, nous continuerons à utiliser des fonds substantiels d'assistance à l'étranger pour répondre à des besoins légitimes de sécurité. Et, comme nos opérations humanitaires en Somalie et dans le nord de l'Iraq, en Bosnie et dans l'ex-Union soviétique l'attestent, nous continuerons à fournir une solide assistance humanitaire pour aider ceux qui souffrent de catastrophes naturelles ou de celles provoquées par l'homme.

Mais l'aide étrangère telle que nous la connaissons doit être transformée. La notion de charité destinée à satisfaire les besoins de pays moins développés doit céder le pas à la coopération et à des relations économiques mutuellement avantageuses et productives. Nous savons que plus une nation comptera sur le secteur privé et sur des libres marchés, plus élevé sera son taux de croissance; plus il sera ouvert au commerce, plus élevé sera son taux de croissance; et plus le climat sera favorable aux investissements, plus élevé sera son taux de croissance.

Pour s'écarter de ce que j'appellerai la dépendance de l'aide extérieure et accéder au partenariat économique, nous proposons de modifier en profondeur l'orientation des programmes d'aide des Etats-Unis pour créer des économies fortes, indépendantes, qui pourront contribuer à la croissance d'une saine économie mondiale. Cela signifie que l'accent devrait maintenant porter sur la création de partenariats économiques entre nos secteurs privés, propres à favoriser la prospérité tant à l'étranger que sur le plan domestique. En oeuvrant avec notre Congrès, je proposerai une révision complète de nos institutions qui ont pour fonction de planifier et d'administrer notre aide à l'étranger, en réduisant radicalement la bureaucratie qui s'est créée autour des programmes gouvernementaux, en rationalisant notre système de distribution et en renforçant notre soutien au développement du secteur privé et à la réforme économique.

Le Président Bush

L'Agency for International Development (AID), une autre institution créée pendant la guerre froide, doit être profondément et radicalement revue. Favoriser la sécurité économique, les possibilités et la concurrence deviendra une mission prioritaire pour le Département d'Etat. Notre assistance ne devrait pas être de la charité. Au contraire, elle doit encourager la prospérité mutuelle. Par conséquent, en utilisant les ressources existantes destinées à l'aide étrangère, je proposerai de créer un fond d'assistance d'un montant de 1 milliard de dollars pour favoriser l'expansion. Ce fonds fournirait des crédits et des subventions pour aider les entreprises américaines à fournir une expertise, des biens et des services dans les pays qui, dans leurs efforts de restructuration économique, en ont un besoin extrême.

J'appuierai également un accroissement sensible des programmes de l'Export-Import Bank afin de faire en sorte que les produits et la technologie des Etats-Unis favorisent les investissements dans un processus mondial de croissance économique.

Les Etats-Unis entendent collaborer avec leurs partenaires à l'échelle mondiale, en particulier avec le Groupe des Sept, pour renforcer la croissance mondiale au moment crucial de l'histoire du monde, alors que nous passons d'une ère à une autre.

Aucun de nous ne peut se permettre des politiques étriquées. Chacun de nous doit collaborer en favorisant une action coordonnée pour édifier une économie mondiale plus solide.

Je comprends que les grandes lignes que je viens de tracer constituent un ordre du jour ambitieux. Mais nous vivons une époque remarquable : une époque où des empires s'effondrent, où des idéologies s'écroulent et où des murs tombent; une époque où le changement peut venir si rapidement que l'on oublie parfois à quelle vitesse nous progressons vers la réalisation de nos espoirs : l'édification d'une communauté des nations plus démocratique.

Le Président Bush

Face aux changements actuels et alors que tant de choses qui nous étaient familières et prévisibles ont disparu, la tentation est grande maintenant pour tout un chacun, partout dans le monde, de se replier sur soi et de s'entourer de murs, de remparts contre le commerce, contre les peuples, contre les idées et l'investissement, de remparts contre tout ce qui semble nouveau et différent.

De même que le mur de Berlin s'est écroulé, ces remparts-là aussi doivent tomber. Ils doivent tomber, car nous ne pouvons séparer notre destin de celui des autres. Notre paix et notre sécurité à tous sont tellement liées entre elles, notre prospérité est tellement interdépendante, que se replier sur soi et se retirer du monde revient à ouvrir la porte au désastre et à la défaite.

Au seuil d'un siècle nouveau, nous pouvons vraiment dire qu'un avenir plus pacifique, plus sûr, plus prospère se profile à l'horizon. Par égard pour nos enfants et nos petits-enfants, par égard pour ceux qui ont péri au cours de la guerre froide et par égard pour tous ceux - hommes, femmes et enfants - qui ont entretenu la flamme de la liberté même aux heures les plus sombres, engageons-nous à faire de cet avenir une réalité, engageons-nous à réaliser la promesse de Nations véritablement Unies.

Je vous remercie, et que Dieu vous bénisse tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des Etats-Unis d'Amérique de la déclaration qu'il vient de faire.

M. George Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE MME VIOLETA BARRIOS DE CHAMORRO, PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE DU NICARAGUA

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de la Présidente de la République du Nicaragua.

Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République du Nicaragua, S. E. Mme Violeta Barrios de Chamorro. Je l'invite à prendre la parole.

La PRESIDENTE BARRIOS de CHAMORRO (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Je me réjouis aussi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux pays qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies et de leur offrir l'amitié et la coopération du Nicaragua.

Près de 50 ans après la signature de la Charte de San Francisco apparaît un nouvel ordre mondial au moins aussi important mais très différent de celui qui donnera naissance à la Charte des Nations Unies. Les murs de l'intolérance s'effondrent et les piliers de l'apartheid ont commencé à céder. De nouvelles démocraties ont surgi des décombres des dictatures. L'ère de l'affrontement entre les superpuissances a pris fin et la majorité des nations de la terre se mobilisent pour la paix. Nous sommes en train d'édifier un nouvel ordre mondial où l'équité, la solidarité et la primauté du droit international doivent s'imposer.

Même s'il est positif, le processus de transition vers un nouvel ordre mondial n'est pas sans dangers. D'énormes contradictions subsistent dans le monde. L'espoir que l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest produirait les "dividendes de la paix" souhaités ne s'est pas encore matérialisé.

Il est urgent qu'au niveau mondial nous arrivions à un consensus, que nous prenions l'engagement de renforcer la coopération internationale et de relancer la croissance économique et le développement. Les efforts de la vaste majorité des pays Membres de l'Organisation pour relancer la croissance

La Présidente Barrios de Chamorro

et le développement restent entravés par un accès limité à de nouveaux marchés, par l'insuffisance de moyens financiers, par l'absence d'investissements étrangers, par le fardeau de la dette, par les restrictions en matière de transferts des techniques et par les inégalités persistantes dans les systèmes financiers et commerciaux internationaux.

La situation du café, caractérisée par une chute accélérée des cours, exige un effort renouvelé dans le cadre de la négociation d'un nouvel accord au sein de l'Organisation internationale du café. Pour ce qui est de la banane, nous souhaitons un marché libre, sans barrières protectionnistes, et qui tienne dûment compte de la réalité économique et commerciale des pays d'Amérique latine.

Le nombre de personnes souffrant des tragiques conséquences de conflits armés reste alarmant et la pauvreté continue à freiner les espoirs en un monde meilleur. Des millions d'enfants n'ont pas accès à la santé et à l'éducation. Des millions de femmes sont encore opprimées, alors qu'elles constituent la majorité de la population mondiale.

Notre organisation peut devenir le mécanisme le plus important pour promouvoir le développement économique et social en appliquant les grandes stratégies mises au point et décidées en son sein.

La restructuration des Nations Unies dans les domaines économique et social revêt une importance particulière pour le Nicaragua. Nous souhaitons que les objectifs fixés deviennent réalité. Nous appuyons les mesures prises par le Secrétaire général pour parvenir à une meilleure coordination des différents éléments du système en établissant dans les pays une présence procédant d'une perspective intégrale et unifiée. Il en va de même des réformes adoptées au Secrétariat même et du fonctionnement du nouveau Département du développement économique et social. Le Nicaragua est favorable au renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC).

Les aspirations des peuples à la liberté et à la justice, au respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine, sont plus fortes que la méchanceté et la tyrannie. Rien n'empêche que les peuples se libèrent de l'oppression politique et de la culture de la violence.

Il y a deux ans, j'étais venue en cette même instance pour parler des principaux défis que mon gouvernement devait relever pour ramener la paix dans mon pays, établir la démocratie et lutter contre l'inflation. Aujourd'hui, je

La Présidente Barrios de Chamorro

puis vous dire que nous avons réussi. Lors des élections du 25 février 1990, les Nicaraguayens ont créé une alliance patriotique fondée sur la paix, la réconciliation, la liberté, le progrès et la justice.

En tant qu'étape importante pour entreprendre la mise en place d'une société démocratique et libre, nous avons réussi à pacifier le pays après de nombreuses années de guerre civile. Une fois les 24 000 hommes de la résistance nicaraguayenne désarmés, nous avons entrepris de mener à bien un vaste plan de réduction de la taille de notre armée. Quand j'ai rendu visite à l'Assemblée en 1990, j'ai dit que nous étions passés d'une armée de 96 000 hommes à une armée de 34 000 hommes. Aujourd'hui, notre armée ne compte plus que 17 000 hommes.

La Présidente Barrios de Chamorro

Je sens que le rêve d'une Amérique centrale où le bruit des mains au travail remplace pour toujours celui des armes se rapproche de la réalité. Des brigades de désarmement ont été mises sur pied dans tout le pays tandis qu'un plan national en plusieurs étapes est en cours pour recueillir les armes encore aux mains des citoyens. Cet effort a donné des résultats extrêmement satisfaisants et le peuple nicaraguayen a été lui-même témoin de la destruction et de l'enfouissement de près de 50 000 armes de guerre, ce qui a diminué la probabilité de conflits et affrontements armés.

En 1991, grâce aux efforts de notre peuple, nous avons posé les bases de la relance économique du Nicaragua en mettant fin à l'hyperinflation, qui avait atteint près de 55 000 pour cent; aujourd'hui, le taux d'inflation est nul.

Nous avons amorcé la transition du totalitarisme à une démocratie civile, d'une économie centralisée à une économie sociale de marché. Nous avons garanti la liberté d'expression, les moyens de communication se sont multipliés et il règne une liberté totale de pensée et de religion.

Nous avons aussi renforcé la liberté d'association. Il existe une division claire entre les pouvoirs de l'Etat, et la première assemblée législative de l'histoire du Nicaragua a été constituée; 16 partis politiques y sont représentés à la suite des premières élections libres tenues depuis notre indépendance, il y a 171 ans.

J'aimerais également souligner le fait que, grâce à nos efforts de concertation, nous avons pu mettre en oeuvre, avec beaucoup de succès, un programme de stabilisation et d'ajustement économiques. Le budget a été équilibré, les dépenses d'ordre militaire ont été considérablement réduites, les salaires ont été stabilisés, la privatisation progresse grâce à l'appui et à la participation des travailleurs, et de nouvelles banques et institutions financières privées ont commencé à s'implanter dans mon pays.

Grâce au progrès de notre programme économique et avec l'appui des dispositions adoptées par cette assemblée en 1990 et 1992, nous avons pu obtenir de la communauté internationale un traitement exceptionnel. Soixante-quinze pour cent de notre dette envers le Club de Paris ont été effacés et de nouveaux crédits internationaux sont mis à la disposition du Nicaragua.

La Présidente Barrios de Chamorro

Nous devons maintenant franchir une nouvelle étape : relancer l'économie du pays et favoriser le développement dans le cadre du renforcement croissant de l'ordre public et de la primauté du droit qui, outre l'attention due aux problèmes sociaux, est au centre de nos objectifs immédiats.

Nous sommes venus ici pour parler de l'urgence d'une coopération particulière et intégrale du système des Nations Unies pour la reconstruction sociale et économique du Nicaragua. Une fois la paix et la stabilité économique acquises, nous devons nous attaquer aux conséquences de la guerre et à ses causes profondes, aux problèmes liés au chômage et également à la réinsertion des personnes déplacées et rapatriées dans la vie socio-économique du pays. Nous demandons l'appui de la communauté internationale à ce programme des Nations Unies, d'autant plus que notre situation s'est aggravée cette année en raison de terribles catastrophes naturelles telles que l'éruption du volcan Cerro Negro et le récent raz de marée.

Les possibilités de renforcer la stabilité et de promouvoir la réconciliation et la croissance économique dans notre pays sont meilleures que lorsque je suis entrée en fonctions. Pour la première fois, nous pouvons être les principaux artisans de la défense de notre liberté et de l'implantation de nos propres changements en nous consacrant à la cause commune de la nation nicaraguayenne, la reconstruction nationale. Le processus démocratique actuellement en vigueur au Nicaragua répond aux intérêts légitimes et aux convictions profondes de notre peuple et il s'inscrit dans l'esprit des changements qui interviennent dans le monde entier.

Les principales réalisations des deux dernières années ont été rendues possibles grâce, d'une part, aux efforts du peuple nicaraguayen, qui a su affronter avec détermination les vicissitudes de l'histoire, et d'autre part, à l'appui et à la solidarité de la communauté internationale, dont la coopération amicale a soutenu les efforts du peuple nicaraguayen. Je désire profiter de cette tribune mondiale pour offrir mes plus sincères remerciements aux peuples et aux gouvernements qui nous ont aidés, et aux organismes financiers internationaux, dont la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Je leur exprime la reconnaissance sincère du peuple et du Gouvernement du Nicaragua.

La Présidente Barrios de Chamorro

La coopération internationale est indispensable au Nicaragua pour consolider les progrès déjà enregistrés et poursuivre sur cette lancée. Si l'aide accordée au Nicaragua est interrompue ou, pis encore, si les engagements pris par la communauté internationale aux réunions du groupe de consultation organisé par la Banque mondiale ne sont pas respectés, la terre que nous avons cultivée au prix de tant de sacrifices redeviendra un sol aride où seuls germeront l'intolérance, la confrontation et le totalitarisme. Nous ne devons pas permettre que cela arrive.

Il y a deux ans, à cette même tribune, j'avais parlé de mon rêve d'une Amérique centrale démilitarisée. Nous nous sommes donc employés sans relâche à promouvoir les négociations régionales afin de réduire le plus possible le nombre d'armes et d'effectifs militaires en Amérique centrale.

J'avais également parlé de mon rêve d'une Amérique centrale unifiée. Aujourd'hui, nos pays parlent d'une seule voix et négocient des traités de libre-échange avec d'autres blocs régionaux. Notre processus d'intégration a acquis force et vigueur dans tous les domaines. L'idéal d'une Amérique centrale forte et unie se rapproche de plus en plus. Chaque jour qui passe me prouve que la réalité peut se rapprocher de nos rêves lorsque existent la volonté et la détermination nécessaires. Je crois fermement que l'Amérique centrale a pris la décision historique et irrévocable de suivre, en tant que région, la voie de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement.

Nous sommes préoccupés au Nicaragua de la fragilité de la démocratie dans les pays en développement. Un grand nombre d'entre eux ont choisi la voie de la démocratie; certains, comme le Nicaragua, ont réalisé d'importants progrès alors même qu'ils traversaient une période de transition difficile. Tous pourraient bénéficier encore plus d'un appui solide de la communauté internationale en faveur de la démocratie. Nous avons l'impression que la communauté internationale n'a pas encore pris pleinement conscience de ce qui est en jeu dans certains de ces pays. La liberté y est encore extrêmement fragile et la démocratie économique et sociale n'est qu'une aspiration lointaine. Le cas d'Haïti illustre les préoccupations et les souffrances de l'Amérique latine.

La Présidente Barrios de Chamorro

En général, les nouvelles démocraties manquent d'institutions et de traditions démocratiques; les agents économiques qui favorisent le changement sont rares; la violence n'a pas encore totalement disparu et l'intolérance et la haine subsistent. Dans les démocraties naissantes, les nouveaux systèmes politiques doivent être renforcés dans un contexte marqué par des niveaux élevés d'extrême pauvreté, l'héritage d'une lourde dette extérieure, l'impact de durs ajustements économiques dont les avantages ne se feront sentir qu'à moyen ou à long terme. Il s'agit là de graves contraintes qui entravent les efforts faits pour relancer l'économie et la croissance; les efforts déployés doivent être encore plus grands que ceux normalement nécessaires aux pays en développement.

La Présidente Barrios de Chamorro

Moyennant une coopération internationale adéquate qui complète l'effort national et respecte la souveraineté de nos pays, et moyennant la mise en place de systèmes démocratiques modernes et souples, nous atteindrons les nobles objectifs que nous nous sommes fixés.

Avec la fin de la guerre et l'émergence de la paix, nous avons commencé à asseoir les fondements d'une politique extérieure de réconciliation internationale souveraine, non alignée et indépendante, qui nous permet d'établir des relations diplomatiques avec tous les pays du monde. Ses postulats fondamentaux nous procurent les meilleures possibilités d'approfondir notre propre processus démocratique et d'appuyer celui d'autres pays frères.

Nous espérons que d'importants arrangements pourront être conclus entre les membres de la communauté internationale au cours de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et du Sommet pour le développement social qui doit avoir lieu en 1995.

La fin de la guerre froide a donné à l'ONU la meilleure occasion de son histoire de jouer le rôle important qui lui revient dans le système international de sécurité collective. Les opérations de maintien de la paix sous leurs différentes formes et la participation de l'Organisation à la solution des conflits doivent être renforcées.

Avec l'avènement de la paix cette année en El Salvador et la consolidation de notre propre processus de paix au Nicaragua, l'Amérique centrale a cessé d'être une zone de conflits armés qui affectaient la sécurité internationale. Nous saluons les grands efforts de concorde qui sont déployés au Guatemala et demandons à la communauté internationale de continuer à apporter sa précieuse collaboration en faveur des engagements que nous, Centraméricains, avons pris envers nos propres peuples.

Au Moyen-Orient, il est urgent de trouver une solution au conflit arabo-israélien et à la situation du peuple palestinien. Nous espérons que les pourparlers se poursuivront et aboutiront à des résultats concrets qui contribueront à un meilleur dialogue et finalement à un accord de paix définitif.

La Présidente Barrios de Chamorro

Nous condamnons également les graves événements qui se produisent en Somalie, en Bosnie-Herzégovine et en Iraq.

En ce qui concerne l'Iraq, nous préconisons le plein respect des résolutions adoptées par l'ONU, tant en ce qui concerne les aspects humanitaires que s'agissant des droits de l'homme de la population civile.

En ce qui a trait à la situation en Bosnie-Herzégovine, l'arrêt des hostilités, la fourniture d'aide humanitaire et le libre accès du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations d'assistance médicale et humanitaire constituent des exigences mondiales qui doivent être satisfaites immédiatement.

Les conditions régnant en Somalie nécessitent une action plus ferme de l'ONU. La conscience du monde ne peut accepter des situations comme celle qui règne dans ce pays.

Le Nicaragua a offert de participer à toute opération d'aide humanitaire ou de maintien de la paix en Somalie, et il est également disposé à s'associer à tout autre effort visant à soulager le sort tragique de ce peuple qui nous est cher.

Nous suivons avec intérêt la situation en Afrique du Sud. Nous espérons que ses fils se consacreront bientôt, dans l'unité, à l'oeuvre de reconstruction nationale dans la démocratie et la liberté.

Je tiens également à évoquer la situation d'une nation de 21 millions d'habitants qui représente, à l'heure actuelle, une des économies les plus vigoureuses du système international. Il est temps de reconnaître les efforts immenses déployés par cette nation dans les domaines économique, politique et social. Je veux parler de la République de Chine à Taiwan.

Pour terminer, je tiens à dire que le Nicaragua a foi en l'ONU. Nous sommes convaincus que sa réorganisation la renforcera et entraînera davantage de changements réels dans son fonctionnement. Soyez assurés que la communauté des Nations Unies pourra toujours compter sur la présence du Nicaragua à ses côtés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République du Nicaragua de la déclaration qu'elle vient de faire.

Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MOCK (Autriche) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations et mes meilleurs voeux. Par votre élection, un représentant éminent des nouvelles démocraties d'Europe de l'Est a été choisi pour présider cette assemblée. J'aimerais également exprimer notre estime à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Shihabi, d'Arabie saoudite.

Je rends un hommage particulier au Secrétaire général. Son rapport, "Agenda pour la paix", contient des suggestions qui arrivent à point nommé dans un monde où la nature même des conflits a changé, un monde qui, dès lors, se situe bien au-delà des moyens traditionnels de gestion des conflits. L'Autriche soutient le Secrétaire général dans sa quête pour la mise en place de meilleurs instruments pour que les Nations Unies puissent s'acquitter de leurs responsabilités mondiales sans cesse croissantes en matière de prévention et de règlement des conflits.

Parmi les propositions du Secrétaire général, nombreuses sont celles qui traduisent la nécessité d'une prévention plus efficace des conflits. Dans le cas de l'ancienne Yougoslavie, nous avons vu les effets dévastateurs d'une action trop limitée, trop tardive. Qu'il me soit permis de rappeler la proposition autrichienne de l'an dernier d'envoyer des forces de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, où il y avait encore, à l'époque, une paix à préserver. A chaque fois, que ce soit en Somalie, dans les Balkans ou ailleurs, les décalages entre l'apparition des premiers signes d'une crise et les décisions fermes en faveur d'une action préventive se révèlent coûteux en vies humaines, en destruction du patrimoine et en perte de crédibilité de la communauté internationale.

M. Mock (Autriche)

Les opérations de maintien de la paix doivent aller au-delà de la simple observation d'un cessez-le-feu. Pour pouvoir répondre aux défis actuels, elles doivent jouer un rôle majeur dans la prévention des conflits. Pour cette raison, nous soutenons la proposition du Secrétaire général d'envisager le déploiement d'observateurs à la demande d'une seule des parties au conflit. La diplomatie préventive, les opérations de maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix constitueront de plus en plus l'une des tâches essentielles de cette organisation. Les luttes interethniques continueront - malheureusement - à être source de nombreux conflits dans l'avenir. Nous devons tous réunir nos efforts en vue d'améliorer la capacité du Secrétariat de relever efficacement ces défis.

Les demandes faites aux Nations Unies pour le maintien et la consolidation de la paix sont actuellement en augmentation, tant pour ce qui est du nombre des opérations et des personnes qui y participent qu'en ce qui concerne l'étendue de leurs mandats. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant à la nécessité, pour les Etats Membres, de dégager les ressources requises.

L'Autriche, qui a été, au fil des années, l'un des plus importants fournisseurs de troupes, voudrait augmenter ces contributions, en ce qui concerne les tâches de type traditionnel sous forme de personnel militaire, en ce qui concerne les tâches d'un type nouveau, sous forme d'aide aux difficiles processus de transition, tel que l'envoi de forces de police civile, d'administrateurs et de contrôleurs de la démocratie. Nous avons récemment lancé un programme de réunions et de séminaires sur le maintien de la paix interethnique, sur la formation en matière de maintien de la paix et de rétablissement de la paix, et sur la prévention des conflits. En ce moment même, l'Autriche organise un séminaire sur l'assistance et le contrôle d'élections, dont l'objet est de former des fonctionnaires à prendre part à de futures missions des Nations Unies de ce type.

A une époque où il est de plus en plus fait appel aux ressources limitées des Nations Unies et où les accords régionaux ont un poids politique accru, il convient de poursuivre sans hésitation l'approche novatrice du Secrétaire général consistant à intensifier la coopération et la coordination avec les organisations régionales. Le renforcement des liens entre le Secrétariat des

M. Mock (Autriche)

Nations Unies et les instances régionales concernées exige une communication et des contacts permanents. En Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est dernièrement déclarée "accord régional" pour les questions de sécurité collective, conformément à la Charte. Son Centre de prévention des conflits, dont le siège est à Vienne, jouera un rôle important dans les futures opérations de maintien de la paix de la CSCE. Les négociations en cours à Vienne dans le cadre du Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité sont particulièrement importantes pour le développement de la confiance et la mise en place de la sécurité, de même que pour le désarmement. Si l'on considère par ailleurs la proximité du Secrétariat de la CSCE à Prague et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à Varsovie, les Nations Unies et la CSCE tireraient toutes deux un avantage certain de la création, à Vienne, d'un mécanisme de liaison entre les accords régionaux européens et le Secrétariat des Nations Unies. Une telle institution, pilier des opérations du maintien de la paix, pourrait rendre plus efficaces les efforts combinés de toutes les organisations.

A une époque de ressources limitées, il semble nécessaire que l'Organisation fasse pleinement usage de tous les dispositifs dont elle peut profiter dans le monde. La décentralisation du Secrétariat doit être considérée comme un atout positif de l'Organisation.

Aucun conflit n'illustre de façon plus dramatique l'extrême urgence de mettre en pratique les propositions du Secrétaire général que l'agression continue contre la République de Bosnie-Herzégovine, Etat Membre de notre organisation. Les principes les plus fondamentaux sur lesquels la Charte est fondée se voient ici mis au défi : la sécurité collective, la non-utilisation de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique, l'inviolabilité des frontières, le respect de la loi, la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment les droits des minorités.

A ce propos, la Bosnie-Herzégovine constitue une fois de plus un test. Si l'on permet aujourd'hui à l'agression et au nettoyage ethnique de s'y déployer, ils pourraient être demain à l'oeuvre au Sandzak, au Kosovo, au Voïvodine, en Macédoine, et même dans d'autres parties du monde. Les conséquences seraient inimaginables.

M. Mock (Autriche)

Bien sur, la communauté internationale a réagi à cette agression, aux atrocités et aux besoins des victimes. Dans diverses déclarations et résolutions, tant la CSCE que le Conseil de sécurité ont clairement fait ressortir la responsabilité de la Serbie pour ces actes, en exigeant qu'il y soit mis fin sur-le-champ. Des cessez-le-feu sont intervenus grâce à la médiation, une assistance humanitaire cruciale a été organisée, des sanctions ont été imposées et un cadre politique pour la résolution des conflits a été créé.

Nous devons une reconnaissance toute particulière à tous les hommes courageux qui participent, avec d'énormes risques personnels, aux opérations de maintien de la paix. Nous regrettons profondément les pertes en vies humaines déjà survenues. Il va sans dire que les attaques dirigées contre les forces de maintien de la paix ont droit à notre plus profond mépris, indépendamment de la question de savoir qui pourrait être responsable d'actes aussi atroces.

Au cours de l'année écoulée, un nombre considérable d'instances et d'organisations ont adopté des déclarations et des résolutions importantes se rapportant à cette crise. La Conférence de Londres a élaboré des plans d'action extrêmement complets, et tout à fait aptes à servir de base à un règlement. Mais ces résolutions et ces plans ont-ils été exécutés? Ce qu'il faut, c'est une pression, une pression sérieuse pour forcer l'agresseur à renoncer à ses actes de violation flagrante du droit international, en particulier le droit humanitaire et la Convention sur le génocide. Nous devons effectivement écarter toute possibilité de non-respect des engagements politiques pris à Londres. Cela vaut pour toutes les parties impliquées. Plus le conflit se prolonge, plus le danger de violations des normes les plus élémentaires des droits de l'homme s'amplifie.

M. Mock (Autriche)

Dans le contexte de ce conflit et d'autres conflits existants, nous devrions prêter attention au Secrétaire général, qui recommande, d'une manière globale, à l'attention de tous les Etats l'Article 42 de la Charte, selon lequel le Conseil de sécurité a :

"le pouvoir d'entreprendre une action militaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales." (A/47/277, par. 43)

Bien sûr, il faut employer tous les moyens pacifiques pour résoudre un conflit. Toutefois, s'ils s'avèrent sans résultat, et en cas de violations importantes des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, il faut envisager l'application intégrale de toutes les dispositions de la Charte. C'est là où réside le noeud et l'essence d'un système de sécurité collective qui fonctionne.

La disparition de la confrontation Est-Ouest, qui a si longtemps paralysé notre organisation, nous offre l'opportunité de ressusciter ce système de sécurité collective tel que l'avaient conçu les pères fondateurs de cette organisation. Dans l'intérêt de l'humanité, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest du globe, nous ne devons pas laisser passer cette chance.

La réalité objective de la dissolution de l'ex-Yougoslavie a été établie de façon convaincante par la Commission d'arbitrage, dirigée par le Président Robert Badinter, dans son Avis. En conséquence, l'Autriche - avec de nombreux autres pays - se prononce en faveur de la résiliation de la qualité de membre de la "Yougoslavie" dans toutes les organisations internationales. Nous nous réjouissons de l'admission de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine aux Nations Unies. Finalement, tous les Etats successeurs, y compris la Serbie et le Monténégro, ont le droit d'être admis, à condition qu'ils se conforment aux obligations de la Charte. Ce n'est que lorsque les critères fixés pour les Etats successeurs de l'ex-Yougoslavie, non seulement par la Charte de Paris mais aussi par la Conférence de paix, seront appliqués dans la pratique que les conditions seront réunies pour l'admission de cet Etat aux Nations Unies. Nous continuerons de juger de la bonne volonté réelle des autorités de Belgrade et d'autres forces serbes de respecter leurs engagements et leurs obligations internationales non d'après leurs déclarations, mais d'après leurs actions effectives.

M. Mock (Autriche)

La communauté internationale devra agir avec la plus grande fermeté pour s'opposer efficacement à la pratique intolérable du nettoyage ethnique. Je me réjouis des décisions du Conseil de sécurité, qui a entamé des mesures en faveur de la mise en place de zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine, afin d'empêcher les expulsions massives, de faciliter la distribution de l'assistance humanitaire et d'assurer le fonctionnement du gouvernement légitime. Nous devons continuer à oeuvrer dans cette direction. La mise en place d'une zone d'interdiction des vols au-dessus de la Bosnie-Herzégovine, proposée par la France, compléterait les mesures précitées en mettant un terme aux attaques aériennes de l'aviation des forces militaires du Gouvernement serbe.

Il sera indispensable d'annuler les horribles effets du nettoyage ethnique. L'agresseur ne saurait être autorisé à jouir des fruits de son agression. La tâche de la communauté internationale devra aller au-delà des soins aux réfugiés et aux personnes déplacées. Notre but doit être de créer les conditions qui permettraient à ceux qui ont été chassés ou déplacés de rentrer chez eux et de reprendre possession de leurs biens, ou d'être dédommagés pour leurs biens détruits.

M. Tadeusz Mazowiecki, l'un des héros de la libération de l'Europe centrale et orientale, a présenté, en sa capacité de Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, un rapport contenant un certain nombre de propositions qu'il faudrait appliquer le plus rapidement possible. Je pense à la nécessité immédiate de désarmer les forces armées irrégulières et les civils et à l'élargissement du mandat de la FORPRONU à toute la Bosnie-Herzégovine, afin de pouvoir recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme et d'y réagir. Importante aussi est l'idée de M. Mazowiecki de créer une commission d'enquête visant à déterminer le sort des milliers de personnes disparues.

Permettez-moi d'exprimer, à ce stade, ma ferme conviction que les hommes ordinaires, Serbes et Monténégrins, désirent la prospérité et, avant tout, la paix. Les actes répugnants perpétrés au titre du nettoyage ethnique, la torture d'hommes et de femmes innocents dans des camps, le bombardement de citoyens sans défense - tous ces crimes sont ordonnés et commis par des individus ne pouvant prétendre agir au nom de leur peuple. Il faut mettre en

M. Mock (Autriche)

place des mécanismes appropriés pour appliquer la résolution 771 (1992) du Conseil de sécurité et pour procéder contre tous les individus coupables en vertu du droit international - par exemple la création d'une cour pénale internationale pour les crimes de guerre.

Au début de cette année, la Commission internationale d'établissement des faits mise en place en vertu du premier Protocole additionnel à la quatrième Convention de Genève sur la protection des victimes des conflits armés est devenue opérationnelle. Elle pourrait également jouer un rôle important pour garantir le respect total des règles du droit humanitaire international.

La Yougoslavie souffre aujourd'hui des horribles ravages de la guerre. Dans une perspective à long terme, le relèvement économique et l'assistance économique concertée devront faire partie de toute solution pacifique pour cette région. Permettez-moi ici d'ajouter que, bien avant le déclenchement du processus de désintégration de la Yougoslavie, l'Autriche avait plaidé avec force en faveur d'une assistance internationale pour le développement économique de notre pays voisin, par le biais de diverses organisations européennes, afin de promouvoir les réformes, la prospérité et la démocratie. Alors, comme aujourd'hui, nos actions étaient motivées par un désir profond de soutenir la réforme économique et politique dans l'intérêt du bien-être de tous les peuples vivant dans la région des Balkans, auxquels l'Autriche est attachée par des liens historiques très forts. C'est pourquoi je me sens obligé de lancer un appel pour la mobilisation de ressources financières additionnelles, afin de renforcer l'aide humanitaire nécessaire pour assurer la survie des populations souffrantes.

Il n'y a aucun doute qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, les problèmes et les tensions découlant de la cohabitation, dans la même région, de groupes ethniques différents, peuvent être résolus dans un processus de coopération.

M. Mock (Autriche)

C'est avec la plus grande satisfaction que je suis aujourd'hui en mesure de faire part à l'Assemblée générale du règlement, par le dialogue politique, du différend entre l'Autriche et l'Italie au sujet de la protection de la population germanophone et latine du Sud-Tyrol. Ce différend avait pour origine une différence d'interprétation de l'accord signé entre les deux pays le 5 septembre 1946 à Paris. Le litige fut alors traité par les résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale, adoptées lors de ses quinzième et seizième sessions en 1960 et 1961. Sur cette base, l'Autriche et l'Italie parvinrent à un accord sur un ensemble de 137 mesures en faveur de la population du Sud-Tyrol, auxquelles l'Italie s'engagea à donner force de loi. Un certain nombre de mesures juridiques additionnelles ont été adoptées au début de cette année. Le 19 juin dernier, les deux pays étaient en mesure d'informer le Secrétaire général que le différend, en souffrance auprès des Nations Unies depuis 1960, venait d'être réglé.

L'Autriche et l'Italie ont donc été capables de présenter à la communauté des nations un exemple de la manière de régler un conflit ethnique et de garantir et protéger les droits et l'identité de minorités. Les mesures prises devraient effectivement assurer le développement culturel, économique et social des groupes ethniques de langues allemande et latine du Sud-Tyrol. Pourtant, les garanties juridiques suffisantes aux niveaux national et international sont d'une aussi grande importance.

Le règlement de ce différend a été grandement facilité par une évolution positive de l'atmosphère politique chez toutes les parties impliquées, notamment par une confiance accrue entre les autorités d'Etat et les groupes ethniques. Même si la protection des groupes ethniques est à l'évidence un processus dynamique, cette minorité doit avoir l'assurance que la République italienne respectera sa différence d'identité et gardera les lois et les règlements mis en place pour la promotion des groupes ethniques. Egalement, elle doit être certaine que ses liens culturels fondés sur une parenté ethnique commune au-delà de la frontière italienne ne seront pas entravés dans le futur. Si cette confiance existe, la loyauté de la minorité sera acquise à l'Etat. Cela créera par ailleurs une atmosphère favorable à une coopération améliorée et intensifiée de part et d'autre des frontières.

M. Mock (Autriche)

Le respect des droits de l'homme constitue aujourd'hui une exigence cruciale pour le règlement des conflits actuels.

Le Gouvernement autrichien est fier d'accueillir la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui se tiendra à Vienne en juin 1993. La réception d'un événement d'une telle importance souligne l'attachement de l'Autriche à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les principes mis en application dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres documents officiels internationaux en matière de droits de l'homme sont indéniablement devenus des normes universelles. Il est impératif que tous les membres de la communauté internationale se conforment aux obligations qu'ils ont volontairement acceptées pour promouvoir et respecter les droits de l'homme, le droit humanitaire et les valeurs démocratiques.

Droits de l'homme, démocratie et développement sont inextricablement liés. Elles sont d'une importance majeure dans un monde chaque jour plus interdépendant. Nous continuerons à promouvoir une conception globale des droits de l'homme, qui respecte aussi les traditions culturelles différentes et qui renferme aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques et sociaux.

Il ne doit pas y avoir une nouvelle fracture Nord-Sud dans l'interprétation et l'application des droits de l'homme. Notre monde unitaire exige le consensus sur cette question vitale. Nous nous efforcerons d'obtenir ce consensus en préparant la Conférence de Vienne. Je puis vous garantir que le Gouvernement autrichien va faire tout son possible pour apporter une contribution importante au processus de préparation et offrir d'excellentes installations à la Conférence.

Le Secrétaire général a lancé l'idée d'une approche intégrée des Nations Unies des questions politiques, économiques et sociales. Le développement économique et social représente la condition préalable nécessaire à la paix et à la sécurité internationales.

L'état actuel et futur de la situation sociale mondiale, l'intégration dans le développement de groupes vulnérables et socialement défavorisés, le contrôle de l'abus de stupéfiants et la prévention du crime sont parmi les priorités du calendrier international d'un monde de plus en plus

M. Mock (Autriche)

interdépendant. La paix et la sécurité sont étroitement liées au développement économique et social. Nous devons profiter de la fin de la guerre froide pour mieux nous consacrer aux questions de développement social et économique.

Comme l'a dit le Secrétaire général, la réunion d'un sommet social mondial bien préparé répondra à une dimension clef des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité du monde. Ce sommet devrait se concentrer sur trois problèmes concrets : la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale. Le Gouvernement autrichien soutient ce sommet. Un système efficace de gouvernement résultant d'une gestion économique avisée, de programmes sociaux et de politiques de l'environnement intégrés, ainsi que du respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, devrait être le but et l'objectif fondamentaux de toute direction politique.

Bien que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ne soit pas parvenue à élaborer une charte de la Terre, ni à obtenir un engagement clair de sauver les forêts mondiales, les accords obtenus à Rio représentent néanmoins un résultat positif. Nous devons tous accepter la responsabilité partagée de la protection de notre planète, les pays développés doivent montrer la voie. Cette prise de conscience devrait donner naissance à une nouvelle qualité des relations Nord-Sud.

A Rio, il est devenu évident que, dans une perspective à long terme, la protection de l'environnement et la prospérité économique ne peuvent être obtenues aux dépens l'une de l'autre. L'écologie et l'économie ne sont pas ennemies par nature. Dans l'intérêt de notre bien-être commun et des générations à venir, il faut qu'elles deviennent des alliées très soudées. C'est pourquoi il est impossible, après Rio, de parler de la "protection de l'environnement" sans traiter en même temps le défi du développement, pas plus qu'il n'est possible de se concentrer sur le développement sans prendre en considération la dimension écologique.

M. Mock (Autriche)

Pour ce qui est des conflits internationaux dans le domaine de l'environnement, je suis très satisfait de noter que la proposition autrichienne d'y prévoir des Casques verts, présentée à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, a trouvé une résonance positive. Le mécanisme prévu dans les documents finals de Rio pour prévenir et résoudre de tels conflits reflète cette initiative autrichienne.

Rio a fait la preuve que les problèmes globaux de l'humanité ne peuvent être résolus uniquement par les gouvernements. L'Autriche se réjouit donc de la mobilisation et des multiples contributions des organisations non gouvernementales et des médias. Il faut que se poursuive ce niveau d'engagement de la part de groupes et d'individus.

La fin du conflit Est-Ouest et la conscience croissante de l'interdépendance existant entre le Nord et le Sud débouchent sur une ère nouvelle de l'humanité. La coopération régionale offre de nouvelles dimensions. Une diplomatie préventive est vivement souhaitée. Le règlement des conflits ethniques est l'un des défis majeurs de notre époque. La conscience de l'interrelation existant entre le développement, la protection de l'environnement et la garantie des droits de l'homme au sens le plus large du terme, est en progression. Saisissons ensemble toutes ces opportunités.

M. FILALI (Maroc) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation du Royaume du Maroc pour votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nul doute que, sous votre conduite, nos travaux seront couronnés de succès.

Nous tenons à vous assurer de la détermination de la délégation marocaine à coopérer avec vous afin de faciliter votre tâche et d'aider à la réussite de votre mission, compte tenu de l'importance particulière que revêtent les questions à l'ordre du jour de cette session et des bonnes relations qui unissent nos deux pays.

Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Shihabi, Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, pour la manière sage avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session dans une conjoncture marquée par une aggravation des problèmes internationaux et une succession d'événements importants.

M. Filali (Maroc)

C'est aussi avec un réel plaisir que nous saluons aujourd'hui le nouveau Secrétaire général de notre organisation, mon ami M. Boutros Boutros-Ghali, auquel nous réitérons notre considération et notre appui pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer depuis son accession à ses nouvelles responsabilités.

Tous nos encouragements vont à cette oeuvre magistrale qu'est l'Agenda pour la paix qu'il a soumis à la réflexion du Conseil de sécurité et que cette honorable assemblée aura à apprécier dans les prochains jours.

Nous nous devons aussi de rendre hommage à son prédécesseur, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts constants et les initiatives réussies qu'il a entrepris au cours des 10 dernières années passées au service de l'Organisation. Une oeuvre qui lui a permis de gagner l'estime et la coopération de tous les pays, de traiter avec efficacité les différends entre Etats Membres, tout en tenant compte des droits et intérêts des pays en développement.

Nous tenons également à souhaiter la bienvenue aux Etats récemment admis au sein de notre organisation. Le Royaume du Maroc a été parmi les premiers à les reconnaître et à établir des relations diplomatiques avec la plupart d'entre eux. Ainsi, nous tenons à saluer la présence parmi nous des délégations de la République de Moldava, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan, de Saint-Marin, de la Croatie, de la Slovénie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Géorgie.

Nous exprimons le souhait de voir ces nouveaux Etats bénéficier des conditions favorables pour vivre en paix, assurer leur progrès et ainsi contribuer par leur génie propre aux efforts de notre organisation dans les domaines politique, économique et social.

Il ne fait aucun doute que les événements des deux dernières années ont entraîné des changements importants, mettant fin à une ère de l'histoire des relations internationales et inaugurant une nouvelle que nous essayons de définir. Ainsi, le fossé qui séparait l'Est de l'Ouest au niveau de l'idéologie politique et économique a disparu après la fin de la guerre froide. De même, les nouveaux Etats qui ont accédé à l'indépendance essaient

M. Filali (Maroc)

de se manifester sur la scène internationale, alors que d'autres, petits ou grands, s'interrogent toujours sur leur rôle dans un nouveau monde aux repères encore imprécis.

Parallèlement, de nouvelles perspectives sont apparues au sujet du nouvel ordre mondial dont nous nous interrogeons encore sur les mécanismes et les objectifs réels. Néanmoins, les orientations qui se dessinent dans ce domaine reflètent l'importance accordée aux principes de la démocratie, du système de l'économie de marché et du respect des droits de l'homme.

M. Filali (Maroc)

Certes, si nous considérons ces principes comme fondamentaux, nous nous interrogeons également sur leurs conditions d'application ainsi que sur leur contenu réel.

En effet, le monde est composé d'Etats et de peuples qui disposent de cultures et de ressources matérielles et naturelles inégales et qui ont atteint des niveaux de développement politique, économique et social différents. Etats et peuples qui ne peuvent donc se voir appliquer les mêmes principes de manière uniforme et mécanique.

Il est indéniable que les systèmes en vigueur dans les pays développés ne peuvent être appliqués facilement aux pays en développement sans une adaptation nécessaire aux réalités et potentialités propres de ces derniers.

Nous appuyons fermement le principe du respect des droits de l'homme et considérons comme inconcevable de le renier ou de s'y soustraire. Comme nous croyons fermement que le contenu politique de ces droits fondé sur le respect des libertés individuelles et de l'Etat de droit finira pas être universellement accepté.

Autrement dit, le contenu économique et social des droits de l'homme revêt une importance considérable et tout Etat est tenu de s'y conformer scrupuleusement. Malheureusement, les Etats en développement ne maîtrisent pas totalement de nos jours leur situation économique en raison de la mutation de l'économie mondiale qui n'a pas manqué d'intégrer les économies nationales dans un système international unique.

Ainsi, les économies des pays riches dans une période de récession ont eu des répercussions néfastes sur les économies des pays en développement, répercussions qui se sont traduites par l'accroissement du poids de la dette, la chute des cours des produits de base exportés et l'aggravation des problèmes économiques et sociaux.

La mondialisation des économies nationales, l'interpénétration accrue des sociétés et des intérêts soulignent la nécessité de l'ouverture d'un dialogue auquel nous devons tous participer avant l'instauration d'un nouvel ordre mondial juste et équitable. L'écrasante majorité des Etats ne devrait plus, par conséquent, être maintenue à l'écart des décisions importantes qui déterminent l'avenir des relations internationales, dans les domaines politique, social et économique.

M. Filali (Maroc)

Mon pays estime que les Nations Unies offrent le meilleur cadre dans lequel peut être organisé et entamé un tel dialogue en vue de jeter les bases de ce que le Secrétaire général de notre organisation a appelé dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation

"un nouveau partenariat du développement, fondé sur le respect des principes de l'égalité souveraine, de l'intérêt mutuel et du partage des responsabilités." (A/47/1, p. 22)

En l'absence de ce type de dialogue, il serait difficile, voire impossible, de stabiliser l'économie mondiale et d'atténuer les maux dont souffrent les pays en développement tels que la famine, l'endettement, les besoins socio-économiques pressants et l'émigration clandestine. Autant de phénomènes qui affectent les pays du Sud mais dont les conséquences rejaillissent également sur les pays du Nord.

Sans faire de réquisitoire ou de critique acerbe, il est utile de rappeler un certain nombre de vérités qui méritent réflexion au moment où se multiplient les initiatives au sujet du nouvel ordre mondial.

En d'autres termes, le Nord et le Sud, qui sont liés plus que par le passé par des intérêts communs, devraient donc assumer des responsabilités partagées dans un monde en profonde mutation.

C'est en ces termes que nous avons invité nos partenaires de la Communauté européenne à reconsidérer l'approche traditionnelle de leur coopération avec le Maroc. La compréhension avec laquelle ils ont accueilli cette proposition nous réconforte particulièrement.

Le Maroc et la Communauté européenne entretiennent depuis longtemps des relations privilégiées dont le cadre s'avère aujourd'hui inadapté aux enjeux actuels et futurs. Par conséquent, nous nous réjouissons que, des deux côtés, nous soyons convaincus qu'il est dans notre intérêt réciproque de procéder à un changement qualitatif et radical dans nos relations au travers de la mise en place d'une zone de libre-échange et de l'établissement d'un partenariat dans différents domaines.

Et nous ne pouvons qu'espérer qu'une telle approche puisse être prochainement étendue aux relations entre la Communauté européenne et le reste des pays de l'Union du Maghreb arabe, laissant entrevoir de nouvelles perspectives pour des relations plus équilibrées et profitables.

M. Filali (Maroc)

Dans ce cadre, l'ouverture du dialogue entre les Etats européens de la Méditerranée occidentale et ceux de l'Union du Maghreb arabe est un début encourageant. Le climat de compréhension mutuelle qui a prévalu et l'accord obtenu sur une série de principes visant le développement de la coopération en Méditerranée occidentale, lieu de mobilité, d'échange et d'interdépendance, sont également des sujets de satisfaction.

Mon pays souhaite ainsi que le groupe dit "5+5" puisse alors dépasser les difficultés conjoncturelles pour reprendre au plus tôt et développer le dialogue entamé et les actions arrêtées en vue de renforcer la stabilité et la coopération dans la région.

Au moment où la communauté internationale fonde de plus en plus son action sur la coopération des organisations régionales, le Maroc croit fermement que la construction du Maghreb arabe est, à plus d'un titre, nécessaire et bénéfique pour les pays maghrébins, la région méditerranéenne et le monde. Il s'agit là d'une conviction partagée par l'ensemble des Maghrébins unis par l'histoire, la religion, la langue et la culture.

M. Filali (Maroc)

Certes l'Union du Maghreb arabe (UMA) a rencontré, à l'instar d'expériences similaires, quelques obstacles à ses débuts. Mais, nous sommes tous résolus à les surmonter et à aller de l'avant en vue de mettre en oeuvre les principes convenus et de procéder, en particulier, à l'intégration économique susceptible de dynamiser les économies de nos pays et renforcer les bases de leur développement.

Non loin du Maghreb arabe, la région du Moyen-Orient continue de vivre, depuis plus de 40 années, une situation de crise en raison de la question de Palestine et de la crise du Moyen-Orient.

L'examen de cette question à la présente session bénéficie de circonstances favorables puisqu'il intervient à la suite de la première rencontre directe entre Arabes et Israéliens qui s'est tenue à Madrid en 1991 et des réunions ultérieures des parties au conflit avec la participation des Etats intéressés.

Le Maroc, ayant toujours prôné le dialogue et étant convaincu qu'il ne pourrait y avoir de paix sans ce dialogue, a accueilli favorablement cette nouvelle orientation. Et, c'est dans cet esprit qu'il a pris de nombreuses initiatives en ce sens aussi bien lors des sommets arabes qu'il a eu le privilège d'abriter qu'à l'occasion d'autres rencontres internationales.

Certes, si le processus entamé depuis la Conférence de Madrid a connu quelques difficultés, les récents changements politiques intervenus en Israël constituent des développements encourageants qui laissent entrevoir la possibilité d'utiliser les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe de l'échange de la terre contre la paix, comme bases de règlement du conflit israélo-arabe.

Nous estimons que l'ouverture du dialogue constitue en elle-même une étape positive et constructive dans le processus de paix et nous espérons que la mise en oeuvre des principes susmentionnés permettra d'aller de l'avant dans la recherche d'une solution juste et définitive du conflit.

Dès lors, les peuples de la région qui ont trop longtemps souffert des aléas du colonialisme, de l'instabilité et de la guerre froide pourront inaugurer une nouvelle ère de coopération et de prospérité.

Une autre source de préoccupation est l'état permanent de tension de la région du golfe Persique à la suite de la guerre qui a laissé des cicatrices profondes dans le monde arabe.

M. Filali (Maroc)

Nous concevons l'amertume que cette guerre a laissée dans les esprits et nous nous rendons compte que les peuples et les responsables de la région ont été sensibilisés par les souffrances qu'ils ont endurées et les tragédies qui les ont frappés. Nous sommes également conscients de la gravité des décisions qui ont divisé et déchiré le monde arabe.

Toutefois, nous sommes fermement convaincus que la sagesse et la perspicacité de nos frères auront le dessus, et que la logique prévaudra afin que les problèmes en suspens puissent être résolus et que le monde arabe retrouve sa coopération, sa solidarité et sa cohésion. A cet égard, le Maroc, comme à l'accoutumée, déploiera de nouveaux efforts en vue de resserrer les rangs et d'unifier les prises de position des pays arabes.

Les événements survenus ces dernières années en Europe ont détourné l'attention du monde de la situation en Afrique. Ainsi, tout un continent a été oublié, marginalisé, malgré la crise économique, l'aggravation de la dette extérieure et la chute des cours des matières premières exportées.

Il est regrettable de constater que la session extraordinaire des Nations Unies en 1986 sur la situation économique en Afrique n'a pas profité aux économies africaines qui ont connu depuis une dégradation sensible.

Il est tout aussi regrettable que l'assistance octroyée par les pays développés à l'Afrique s'est limitée essentiellement à l'aide humanitaire succincte apportée aux victimes des catastrophes naturelles et des autres fléaux endémiques, tels que la famine et la sécheresse.

Cette crise de l'économie africaine suscite en nous une profonde préoccupation que partage d'ailleurs le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/47/1).

C'est dire que nous estimons qu'il est du devoir des pays développés d'accorder une importance particulière aux problèmes de développement en Afrique, afin de reconstruire les fondements de son économie par le biais de la création d'un programme ambitieux à l'instar de celui créé pour l'Europe centrale et orientale.

Le Maroc, qui a toujours prêté une attention particulière à notre continent et aux questions africaines, demeure fidèle aux liens de fraternité, d'amitié et de solidarité qui l'unissent aux peuples des pays africains frères. Il voudrait donc réitérer sa solidarité avec les Etats d'Afrique qui

M. Filali (Maroc)

souffrent de la crise économique et rappeler qu'il consacre 95 % de son budget destiné à la coopération internationale aux pays africains frères, et cela en dépit des difficultés que traverse l'économie marocaine.

Si nous nous félicitons du dénouement proche de certains conflits africains, nous demeurons néanmoins préoccupés par la persistance de foyers de tension dus aux problèmes internes et à la guerre civile aux conséquences dramatiques.

Mon pays accueille favorablement les récents développements intervenus en Angola qui ont conduit à un processus de règlement sous l'égide des Nations Unies à la suite de la signature d'un accord entre les parties au conflit.

Le Maroc est donc heureux de contribuer un contingent national à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Il espère que l'application de cet accord pourra contribuer à rétablir la paix et la concorde dans ce pays ami.

La communauté internationale a été bouleversée par la tragédie somalienne qui est sans précédent dans les annales de l'histoire. En effet, la guerre civile et les rivalités tribales ont déchiré le pays, détruit ses institutions et son économie, et ont abouti à l'anarchie la plus totale. De même, la famine a décimé des milliers de personnes essentiellement parmi les enfants et les vieillards.

M. Filali (Maroc)

Nous tenons par conséquent à exprimer notre gratitude à tous ceux qui participent à l'aide humanitaire destinée au peuple frère de Somalie et saluons les décisions du Conseil de sécurité qui ont établi l'ONUSOM, opération destinée à stabiliser la situation et à assurer la distribution de l'assistance humanitaire. Nous ne pouvons donc que lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à porter secours à ce peuple sinistré.

Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, nous avons enregistré avec satisfaction la reprise du dialogue entre le gouvernement de Pretoria et l'African National Congress, malgré la flambée de violence et la multiplication des actes de vengeance. Nous appelons donc instamment toutes les parties à mettre fin à ces actes fratricides, à faire preuve de tolérance et à montrer un esprit de responsabilité, ce qui avait permis, ces deux dernières années, de surmonter de nombreux obstacles. Ainsi, le dialogue sur les réformes constitutionnelles pourra-t-il reprendre et aboutir à l'abolition du régime d'apartheid et à la création d'une Afrique du Sud multiraciale, démocratique et unifiée.

La fin de la guerre froide s'est accompagnée de l'exacerbation des sentiments nationalistes, de l'émergence de clivages ethniques dans certaines parties du monde et a provoqué des foyers de tension et de trouble, dont le plus dangereux est celui de Bosnie-Herzégovine. Les actes terroristes et de génocide, la pratique odieuse de l'épuration ethnique perpétrés par les forces serbes contre les enfants, les vieillards et autres victimes innocentes, ainsi que l'apparition de camps de concentration sont des crimes qui heurtent la conscience humaine et qui constituent un échec aux efforts internationaux visant à mettre fin à de telles pratiques que nous croyions à jamais révolues.

Le Royaume du Maroc condamne vivement ces actes et en appelle à la communauté internationale pour appuyer le peuple de Bosnie-Herzégovine dans ses efforts visant à sauvegarder son unité nationale, son indépendance, son intégrité territoriale et son identité culturelle en recourant à toutes les mesures coercitives prévues dans la Charte de notre organisation pour imposer le respect de ses décisions sur cette question.

La récente recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale sur la succession de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie devrait inciter la Serbie et Monténégro à mettre fin au comportement indigne

M. Filali (Maroc)

d'un membre de la communauté internationale et à coopérer pleinement avec les Nations Unies pour faire oublier des pratiques éhontées et une conduite inadmissible.

Depuis le début de cette année, le Maroc a assumé son rôle en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, à un moment critique où les tâches et responsabilités de cet organe se sont considérablement accrues.

Le Maroc, pays arabe et africain, redouble d'efforts pour essayer de refléter, en coordination avec les pays des deux groupes, les sensibilités de sa double appartenance dans les délibérations du Conseil de sécurité. Et, dans ce contexte, il tâche de privilégier la logique du dialogue, de l'entente et de la persuasion en vue d'aboutir aux meilleures solutions possible.

Les événements historiques qui ont changé le cours de la politique internationale l'année dernière ont amené les membres du Conseil de sécurité à tenir le 31 janvier 1992 un sommet extraordinaire pour examiner les transformations importantes et rapides survenues sur la scène internationale, définir les nouvelles priorités et mettre en place une stratégie visant à dynamiser le rôle de l'ONU et à renforcer son efficacité.

Le Royaume du Maroc, représenté par S. M. le Roi Hassan II, a participé à ce sommet historique aux côtés des autres Etats membres. Tous les dirigeants n'ont pas manqué de renouveler leur attachement à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international, ainsi que leur engagement en faveur d'une sécurité collective, de la paix internationale, du désarmement et de la maîtrise des armements et du développement économique et social des Etats.

Mon pays voudrait également exalter le rôle croissant de notre organisation dans le domaine du maintien de la paix qui est reflété par le succès des diverses opérations entreprises par les Nations Unies de par le monde, opérations qui ont permis aux forces des Nations Unies de mettre fin aux hostilités, à l'effusion de sang et de protéger les personnes et les biens.

Dans ce cadre, nous souhaitons que les efforts des Nations Unies au Cambodge aboutissent à établir une paix définitive sur la base des Accords de Paris, et ce d'autant plus que notre organisation y déploie la plus grande opération de maintien de la paix de son histoire.

En participant actuellement aux opérations des Nations Unies en Angola, en Somalie et au Cambodge, le Maroc ressent une fierté qui n'a d'égal que sa

M. Filali (Maroc)

détermination à accomplir son devoir international et sa foi dans le rôle déterminant de notre organisation dans le domaine du maintien de la paix.

Force est de constater cependant que si certains aspects de l'activité des Nations Unies sont éminemment positifs, d'autres devraient être revus afin de permettre à notre organisation d'améliorer son rendement et son efficacité au service des intérêts vitaux de la grande majorité des Etats Membres et de rétablir l'équilibre souhaité de ses institutions.

A cet égard, il est paradoxal de constater qu'au moment où le rôle des Nations Unies s'est accru dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notre organisation ne soit pas en mesure de disposer des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix", le Secrétaire général a présenté des recommandations et des propositions substantielles en ce qui concerne la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. A notre avis, ces recommandations méritent d'être examinées avec attention par les organes compétents des Nations Unies en vue de les traduire dans les faits.*

* M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

M. Filali (Maroc)

L'établissement d'un nouvel ordre mondial nous impose une nouvelle lecture des dispositions de la Charte des Nations Unies, élaborée en 1945, dans une conjoncture internationale totalement différente de celle de 1992.

En effet, le nombre des Etats Membres est passé de 50 au moment de sa création à 179 Etats aujourd'hui; la carte politique du monde ainsi que l'équilibre des forces ont radicalement changé et les relations économiques internationales sont devenues plus imbriquées et complexes.

La question dite du Sahara occidental est entrée dans sa phase finale à la suite de l'adoption du Plan de paix des Nations Unies en 1988 et de l'établissement du cessez-le-feu depuis septembre 1991.

Depuis lors, le Conseil de sécurité a apporté un appui ferme et total à l'application par le Secrétaire général et son Représentant spécial du plan de règlement et des instructions édictées en vue de la mise en oeuvre du référendum organisé par l'ONU.

Malgré les nombreux retards rencontrés dans la réalisation de cette consultation que notre pays ne peut que déplorer, le Royaume du Maroc est resté et demeure attaché au plan de règlement de l'ONU et aux engagements auxquels il a souscrit.

Bien plus, comme l'a mis en exergue le Secrétaire général dans son rapport S/24464 du 20 août 1992, notre pays continue d'apporter son entière collaboration à la mise en place des mécanismes prévus et à l'application des règles convenues en vue de l'organisation du référendum le plus tôt possible.

Dans ce contexte, le Maroc souhaite que le réalisme l'emporte sur la volonté d'obstruction et sur les atermoiements.

Après les progrès réalisés récemment en matière de désarmement et l'intérêt progressivement accordé à l'environnement, à la suite du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en juin dernier, nous formulons le souhait de voir cette tendance positive se renforcer par la réalisation d'autres succès.

Notre organisation, seule instance qui groupe la quasi-totalité des Etats du monde, est tout indiquée pour canaliser l'effort international en vue de la réalisation de nos objectifs et faire de notre planète un havre de paix, de concorde et de prospérité dont bénéficieront les générations du siècle prochain.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais attirer l'attention des membres sur le document A/47/456, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité, et sur le document A/47/L.1, qui contient un projet de résolution intitulé "Recommandation du Conseil de sécurité en date du 19 septembre 1992"; ces documents sont distribués au titre du point 8 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux). A cet égard, l'Assemblée générale abordera l'examen du point 8 de l'ordre du jour demain soir, après avoir entendu la dernière déclaration faite dans le cadre du débat général pour la journée.

La séance est levée à 13 h 25.